

| Plan Climat Air Énergie Territorial

# Evaluation à mi-parcours

## SOMMAIRE

1. CONTEXTE .....	3
1.1 Le PCAET du Haut-Béarn : une démarche pragmatique et participative .....	3
1.2 Les cinq axes stratégiques du PCAET .....	3
1.3 Le bilan à mi-parcours : un moment clé pour évaluer et ajuster.....	5
2. LES TENDANCES DU TERRITOIRE .....	5
2.1 Consommation d'énergie .....	7
2.2 Production d'EnR par source (en GWh).....	9
2.3 Emissions de gaz à effet de serre .....	11
2.4 Séquestration carbone .....	12
2.5 Emissions de polluants atmosphériques .....	12
2.6 Conclusion sur les évolutions des indicateurs.....	13
3. METHODOLOGIE D'EVALUATION.....	13
3.1 Suivi Qualitatif .....	13
3.2 Niveaux d'Avancement des Actions .....	13
3.3 Lecture Croisée de l'Évaluation.....	13
4. ANALYSE DU NIVEAU D'ENGAGEMENT DU PCAET .....	16
5. EVALUATION DES ACTIONS .....	17
5.1 Axe 1 : Miser sur une exemplarité des collectivités dans leur patrimoine, leur fonctionnement et l'exercice de leurs compétences .....	18
5.2 Axe 2 : S'engager pour un territoire plus sobre en agissant sur l'habitat, l'aménagement et la mobilité .....	27
5.3 Axe 3 : Œuvrer pour une agriculture et une forêt qui s'adaptent aux nouveaux besoins locaux et la nouvelle donne climatique .....	36
5.4 Axe 4 : Faire de la transition écologique un atout pour un développement économique durable .....	42
5.5 Axe 5 : Faire évoluer ensemble nos comportements pour préserver notre cadre de vie .....	53
6. BILAN DE L'ORGANISATION DU PCAET .....	58
6.1 Bilan du rôle de coordinateur .....	58
6.2 Moyens humains et financiers.....	60
6.3 Conclusion sur l'Organisation du PCAET .....	60
7. ANTICIPATION DE LA PRISE EN COMPTE DES EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES .....	61
8. CONCLUSION .....	61

# 1. CONTEXTE

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la communauté de communes du Haut Béarn (CCHB) a été adopté le 14 avril 2022 par le Conseil communautaire. Ce plan s'inscrit dans le cadre de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, qui incite les territoires à mettre en place des stratégies locales face aux enjeux climatiques. En tant qu'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants, la CCHB est désignée pour être le moteur de la transition énergétique sur son territoire, en menant une action cohérente et concertée.

## 1.1 Le PCAET du Haut-Béarn : une démarche pragmatique et participative

L'élaboration du PCAET du Haut Béarn repose sur une double exigence : être **réaliste dans ses ambitions** et **collectif dans sa construction**. Dès le départ, la collectivité a fait le choix d'une **approche pragmatique**, fondée sur les réalités du territoire, tout en s'appuyant sur une **co-construction active** avec l'ensemble des parties prenantes locales.

De **2018 à 2021**, un processus de concertation a été mené pour associer les élus, les acteurs économiques, les chambres consulaires, les associations, les citoyens, ainsi que les partenaires institutionnels. Ce travail collectif a permis de définir des actions concrètes, adaptées aux priorités locales et à la capacité d'action du territoire. Cette mobilisation a été essentielle pour garantir la faisabilité des mesures proposées, leur pertinence, et leur acceptabilité.

Sur le plan technique, la stratégie énergie-climat a été construite à partir d'un **scénario tendanciel**, auquel ont été intégrées les actions envisagées dans le PCAET et leurs impacts estimés. Cette trajectoire a ensuite été **mise en regard des objectifs nationaux** définis par la **loi TECV**, la **stratégie nationale bas carbone (SNBC)**, ainsi que des orientations régionales portées par le **SRADDET**.

Conscients que toute planification doit rester évolutive, les actions ont été ajustées au fil de l'élaboration du plan. Cette dynamique itérative a permis d'**affiner les priorités**, **adapter les moyens disponibles**, et **ajuster le niveau d'ambition** pour garantir une **cohérence globale** avec les documents de référence, tout en tenant compte des contraintes du territoire.

Ce travail a été finalisé par une **consultation publique**, suivie d'avis formels de la **Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe)**, de la **Région Nouvelle-Aquitaine** et du **Préfet de Région**, avant l'adoption définitive du PCAET en avril 2022. Ce processus a permis de **concilier exigence climatique et ancrage local**, en posant les bases d'un plan climat crédible, partagé et soutenu.

Grâce à cette démarche participative et structurée, le Haut Béarn dispose aujourd'hui d'une **feuille de route claire**, avec une **trajectoire vers un territoire à énergie positive dès 2030**, et une **neutralité carbone visée à l'horizon 2050**.

## 1.2 Les cinq axes stratégiques du PCAET

Le PCAET se structure autour de cinq grands axes stratégiques qui se déclinent en 32 actions et 60 mesures qui guideront l'action du Haut Béarn jusqu'en 2028 :

**Axe 1** : Miser sur une exemplarité des collectivités dans leurs patrimoines, leur fonctionnement, et l'exercice de leurs compétences

**Axe 2** : S'engager pour un territoire plus sobre en agissant sur l'habitat l'aménagement et la mobilité

**Axe 3** : Œuvrer pour une agriculture et une forêt qui s'adaptent aux nouveaux besoins locaux et la nouvelle donne climatique

**Axe 4** : Faire de la transition écologique un atout pour un développement économique durable

## Axe 5 : Faire évoluer ensemble nos comportements pour préserver notre cadre de vie

Ces axes ont pour but de répondre aux enjeux locaux et de favoriser un développement durable, en assurant une cohérence avec les politiques publiques locales et régionales.

Il est à noter que, parmi les thématiques structurantes du PCAET, la mobilité apparaît comme un enjeu transversal majeur, présent dans les cinq axes. Bien qu'elle soit abordée sous des angles spécifiques à chaque domaine d'action, elle constitue un fil rouge stratégique qui relie les mesures de planification, les projets d'innovation, les dynamiques économiques locales et les actions de sensibilisation.

La suite détaille comment cette mobilité se structure et se déploie concrètement au sein des différents axes, illustrant ainsi l'engagement du Haut-Béarn à intégrer la maîtrise et la transformation des déplacements à tous les niveaux de sa stratégie territoriale.

### **Axe 1 – Exemplarité publique et structuration de la mobilité interne**

L'axe 1 met l'accent sur l'exemplarité des collectivités. Depuis l'obtention de la compétence "mobilité", la CCHB a engagé un travail structurant pour organiser les déplacements internes (agents et élus), avec la création d'un service dédié et l'élaboration d'un Plan de Mobilité Employeur. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de sobriété, d'efficacité et d'alignement avec les objectifs globaux du PCAET.

### **Axe 2 – Aménagement du territoire et mobilité durable**

#### *Axe 2.1 Urbanisme durable et sobriété territoriale*

Par le renforcement du PLUi, la collectivité vise à organiser le territoire de manière à limiter les déplacements contraints, en :

- Concentrant le développement autour des centralités ;
- Favorisant la mixité fonctionnelle (habitat, commerces, services) ;
- Maintenant une offre de proximité dans les villages.

Cette logique d'aménagement vise à réduire les distances, tout en assurant l'accessibilité et la qualité de vie.

#### *Axe 2.2 Mise en œuvre du Plan de Mobilité Rurale*

La stratégie opérationnelle vise à diversifier les modes de déplacement et à encourager des alternatives à l'autosolisme :

- Covoiturage ;
- Mobilité active (vélos, marche, etc.) ;
- Transports collectifs.

La stratégie mobilité de l'axe 2.2 s'inscrit pleinement dans une logique circulaire, en interaction directe avec les axes 3 et 4 du PCAET :

- **Lien avec l'axe 3 – Agriculture, effluents, circuits courts** : La mobilité se connecte aux enjeux agricoles via la logistique des circuits courts, facilitant la gestion des effluents agricoles
- **Lien avec l'axe 4 – Économie circulaire, animation économique, énergies renouvelables** : La mobilité devient un levier économique structurant, notamment à travers :
  - La production d'énergies renouvelables, en particulier la méthanisation territoriale, avec une possibilité d'usage du bioGNV pour les flottes professionnelles ou publiques ;
  - Le développement d'une économie circulaire valorisant les déchets ;
  - Une dynamique d'animation portée par la collectivité, via :
    - Le Challenge de la mobilité ;
    - L'accompagnement des entreprises dans la mise en œuvre de plans de mobilité employeur ;
    - Des actions de sensibilisation et de réseautage des acteurs économiques.

- **Lien avec l'axe 5 – sensibilisation** des citoyens et promotion des mobilités actives, avec des initiatives opérationnelles (ateliers vélo, ciné-débats, actions jeunesse...).

La stratégie mobilité du PCAET du Haut-Béarn se distingue par sa cohérence inter-axes, et sa capacité à mobiliser à la fois collectivités, citoyens et acteurs économiques. Elle conjugue des logiques de planification, d'expérimentation et d'animation, en intégrant les enjeux agricoles, énergétiques et économiques dans une vision circulaire et pragmatique.

En tant que levier de transformation durable, la mobilité permet d'agir simultanément sur les émissions, les usages et les modèles économiques, tout en répondant aux besoins concrets du territoire.

### 1.3 Le bilan à mi-parcours : un moment clé pour évaluer et ajuster

Le bilan à mi-parcours, prévu en 2025, constitue un moment essentiel dans la mise en œuvre du PCAET. Ce moment d'évaluation intervient trois ans après l'adoption du plan, comme l'exige l'article R.229-51 du Code de l'Environnement.

Ce bilan à mi-parcours permettra notamment :

- D'évaluer l'avancement des actions entreprises
- D'ajuster les priorités d'intervention en fonction des résultats et des défis rencontrés,
- De renforcer la transparence de l'action publique et d'informer les citoyens et les acteurs locaux sur les progrès réalisés.

Au-delà de la simple évaluation, ce bilan à mi-parcours est un véritable outil stratégique. Il sert à réorienter les actions en fonction des évolutions du contexte, à renforcer l'adaptation des politiques publiques, et à garantir la dynamique de la transition énergétique sur le territoire. En fonction des freins identifiés et des réussites constatées, il permettra de réajuster les priorités pour les trois années restantes, de manière à garantir l'atteinte des objectifs à long terme fixés pour 2030 et 2050.

## 2. LES TENDANCES DU TERRITOIRE

Les données utilisées proviennent de l'**Observatoire Régional de l'Énergie et des Gaz à Effet de Serre (OREGES Nouvelle-Aquitaine)**, coordonné par l'**AREC Nouvelle-Aquitaine**. Cet observatoire est une référence pour le suivi des consommations d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de la production d'énergies renouvelables à l'échelle territoriale. Il fournit des données fiables, territorialisées et régulièrement actualisées, essentielles pour l'élaboration et le suivi des stratégies locales de transition énergétique.

Depuis l'adoption du PCAET, les bases de données de l'OREGES se sont enrichies sur les plans méthodologique et temporel. Les données disponibles couvrent les **consommations énergétiques**, les **émissions de GES** et la **production d'énergies renouvelables**, avec des séries consolidées pour la période 2015–2021 et des données provisoires pour 2022 et 2023.

Les données des années 2022 et 2023, encore provisoires et en attente de validation selon les méthodologies de l'OREGES, fournissent néanmoins une première base d'analyse, permettant d'identifier les grandes tendances et de préparer les ajustements nécessaires.

Le tableau ci-dessous met en perspective les trajectoires initialement prévues par le PCAET avec les résultats provisoires observés en 2023, en les comparant à l'année de référence 2015.

Objectifs nationaux 2030 déclinés sur CCHB	Données inscrites dans le PCAET					Données issues de l' AREC en 2024		
	Année de référence 2015	Projection en 2023		Projection en 2030		2015	2023	
		GWh	GWh	%	GWh	%	GWh	GWh
Consommation d'énergie	- 18%	805	762	-5	661	-18	848	758
Emissions de GES	-28%	288	273.6	-5	244	-15	300	258
Production d'ENR		514	598.8	+16.5	672.3	+30,7	441	472
Taux d'ENR dans la consommation	33%	64 %	78.6 %		101.9 %		52 %	62 %

Ce tableau des principaux indicateurs met en évidence des résultats contrastés pour le Haut-Béarn.

D'une part, le territoire enregistre une **baisse notable de la consommation d'énergie (-11 %) et des émissions de gaz à effet de serre (-14 %) entre 2015 et 2023**, dépassant ainsi les objectifs intermédiaires initialement fixés dans le PCAET pour cette période. Cette baisse de 11% de la consommation énergétique est identique à celle de la France sur la même période. Par contre, l'évolution des consommations par secteur diffère. A l'échelle du territoire français, ce sont les secteurs de l'industrie, du transport et du résidentiel-tertiaire qui affichent les plus fortes baisses sur la période avec respectivement -14%, -12% et -9%, le secteur de l'agriculture restant stable avec +1%. Sur le territoire du Haut Béarn, les secteurs de l'industrie et du transport se maintiennent avec seulement -1% de baisse sur la période. Par contre les secteurs du résidentiel et du tertiaire affichent respectivement -18 % et - 31% de réduction de leur consommation énergétique reflétant les efforts de sobriété énergétique et les effets des prix élevés de l'énergie. Quant aux émissions des GES, à l'échelle nationale, la France affiche une baisse de 17% de ces émissions.

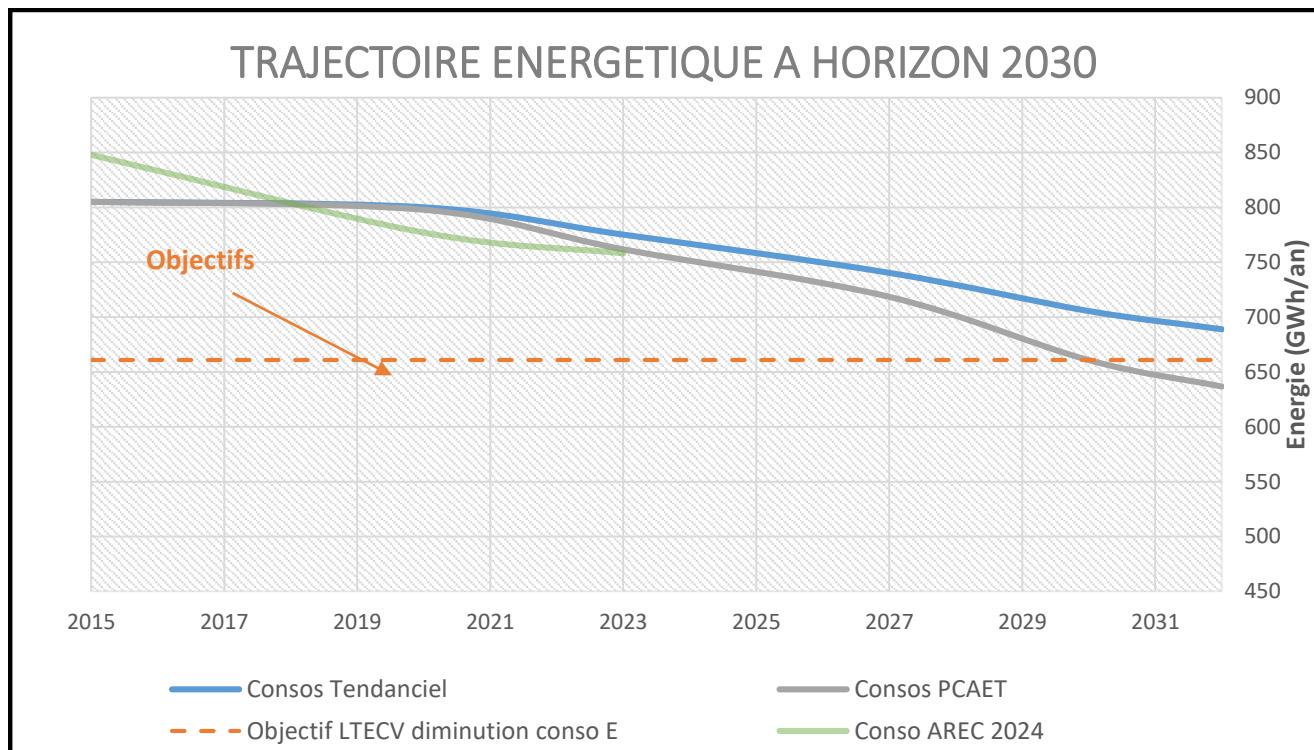
D'autre part, la **production d'énergies renouvelables (ENR) demeure très en deçà des ambitions du plan**. Elle n'a progressé que de **+7 % en huit ans**, alors qu'une hausse de plus 16 % était attendue à ce stade. En conséquence, le **taux d'ENR dans la consommation** reste inférieur aux prévisions (62 % en 2023 contre 78,5 % attendus), compromettant la trajectoire vers l'autonomie énergétique visée pour 2030. Pour rattraper cet écart, il serait nécessaire **de tripler l'effort annuel de développement des ENR** sur le territoire.

Cette évolution locale contraste avec la dynamique nationale qui a vu augmenter sa production d'énergies renouvelables primaire de 36% sur la période grâce au fort développement de la méthanisation, du solaire photovoltaïque, de l'éolien et des pompes à chaleur.

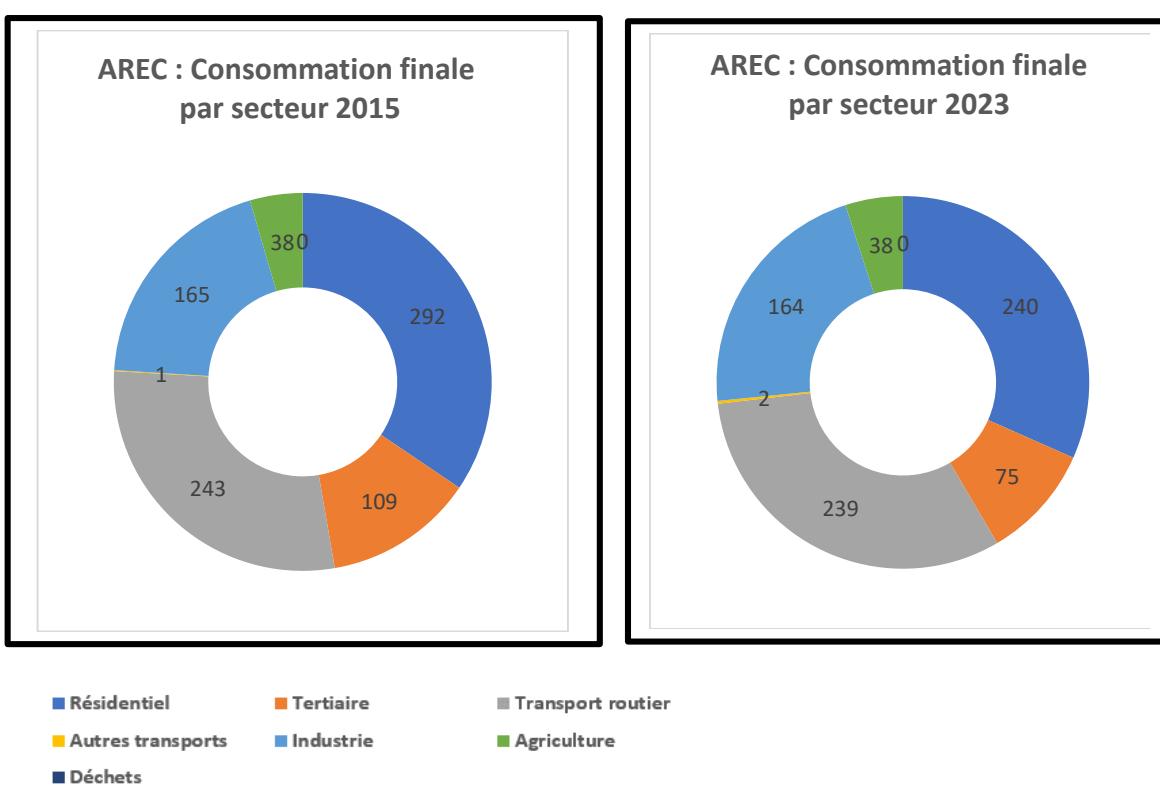
Il est à noter que cette évaluation soulève un **enjeu majeur de cohérence et de fiabilité des données** utilisées dans le suivi du PCAET. Un écart significatif a été constaté entre les données de production d'ENR de 2015 utilisées lors de l'élaboration du plan (514 GWh) et celles aujourd'hui mises à jour par l'AREC (441 GWh). Cette différence, rend difficile l'évaluation de la trajectoire énergétique du Haut Béarn et met en lumière la nécessité de fiabiliser les données utilisées.

## 2.1 Consommation d'énergie

Entre 2015 et 2023, les consommations énergétiques de la CCHB marquent une baisse : -11%. Cette évolution est supérieure à l'objectif initial de -5% fixé par le PCAET.

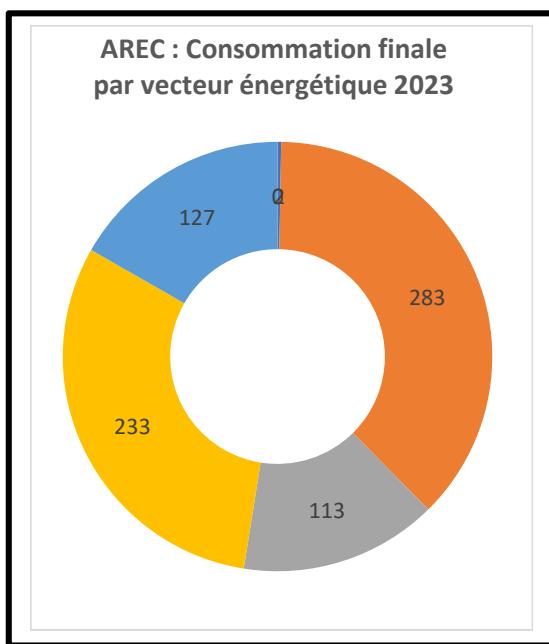
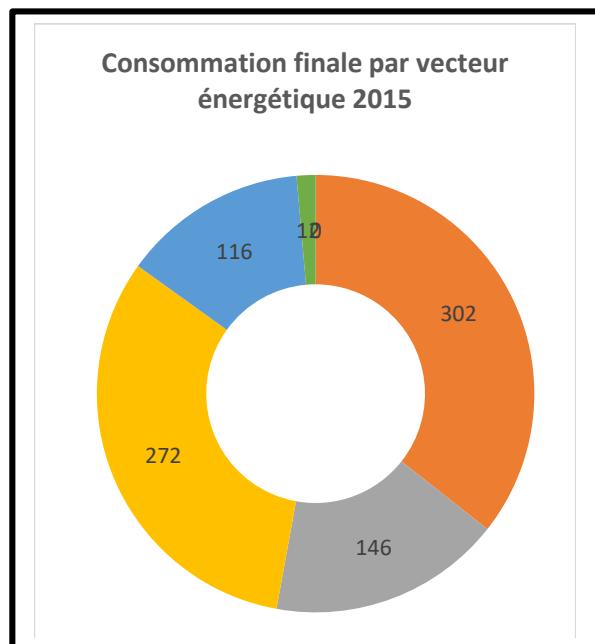


- Consommation par secteur en GWh/an**



Alors que le PCAET prévoyait une baisse homogène de la consommation d'énergie dans tous les secteurs, les résultats observés révèlent des disparités : la consommation énergétique du secteur résidentiel a diminué de 18 %, celle du tertiaire de 31 %, tandis qu'elle est restée stable dans les autres secteurs.

## Consommation d'énergie par type d'énergie (en GWh)



- Chaleur, vapeur et autres combustibles ■ Produits pétroliers
- Gaz naturel ■ Electricité
- EnRt, déchets et biocarburants ■ Confidentiel

Concernant les sources d'énergie, on observe une baisse des consommations pour l'ensemble des énergies fossiles sur le territoire. Les produits pétroliers, principalement associés au secteur des transports, ont diminué de 6 %. Cette évolution semble en lien avec la baisse de consommation observée dans ce secteur, bien que la baisse reste plus modérée qu'à l'échelle nationale, où la consommation de produits pétroliers a chuté d'environ 30 % entre 2015 et 2023.

La consommation de gaz naturel a également reculé de 23 %. Ce recul peut être partiellement expliqué par un report vers d'autres vecteurs énergétiques, notamment l'électricité ou la biomasse dans le cadre de la montée en puissance de certains réseaux de chaleur. Cette dynamique est en cohérence avec la tendance nationale, où une baisse similaire est observée.

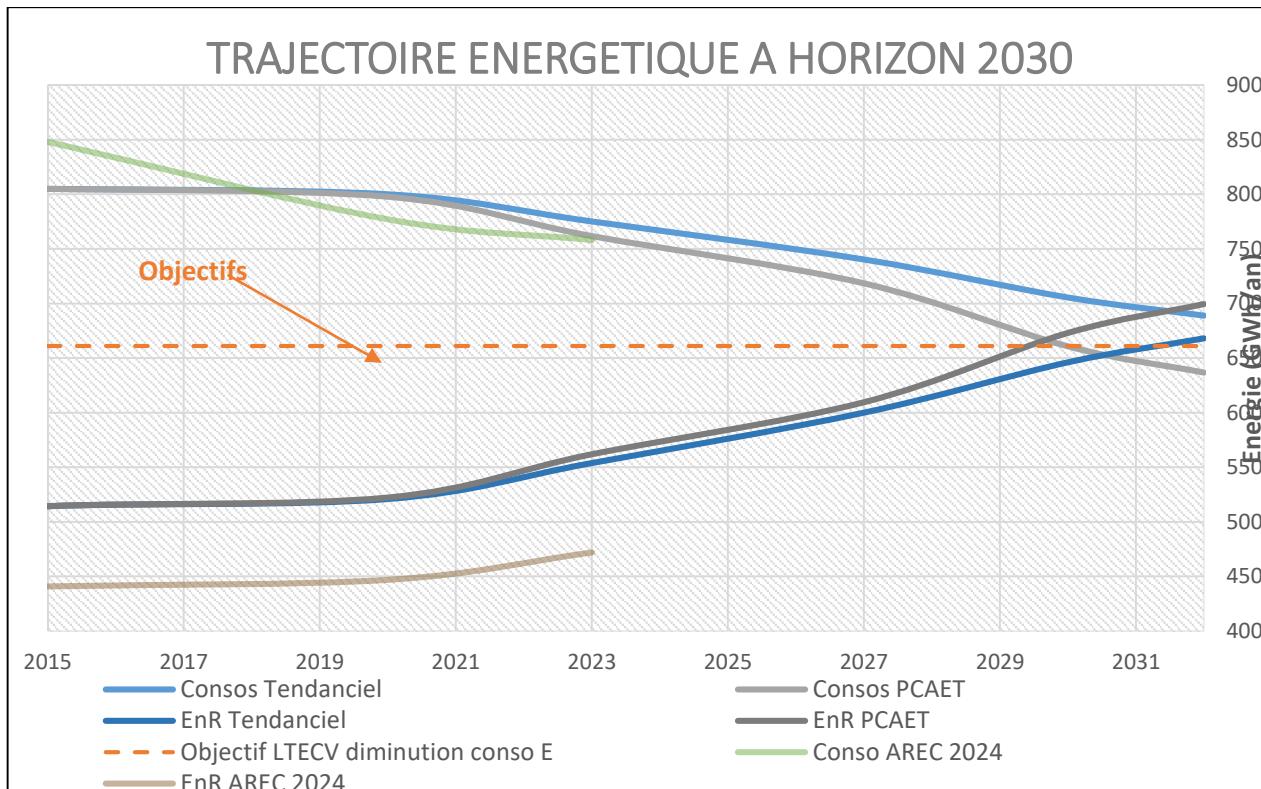
La consommation d'électricité a, quant à elle, diminué de 14 % sur le territoire, soit une baisse plus marquée que la moyenne nationale, estimée à environ 7 % sur la même période.

Enfin, la consommation d'énergies renouvelables a progressé de 9 %, accompagnée d'un développement des réseaux de chaleur. Toutefois, cette progression reste moins dynamique qu'au niveau national, où les énergies renouvelables thermiques (ENRt) et les réseaux de chaleur connaissent une croissance plus soutenue.

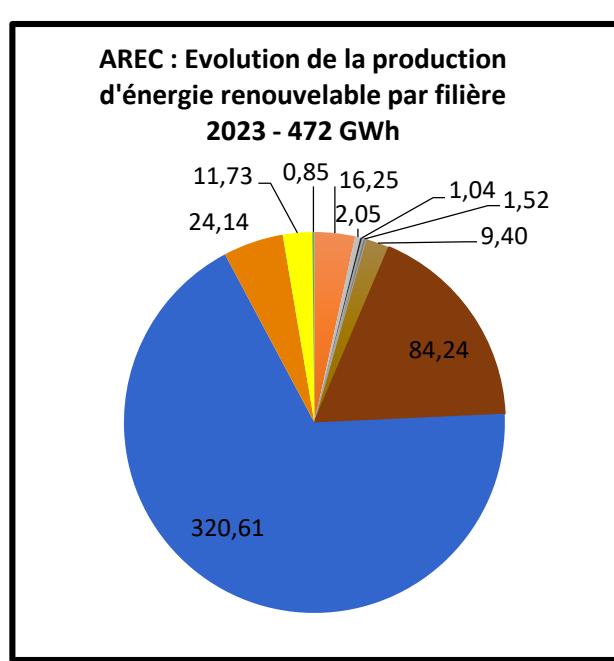
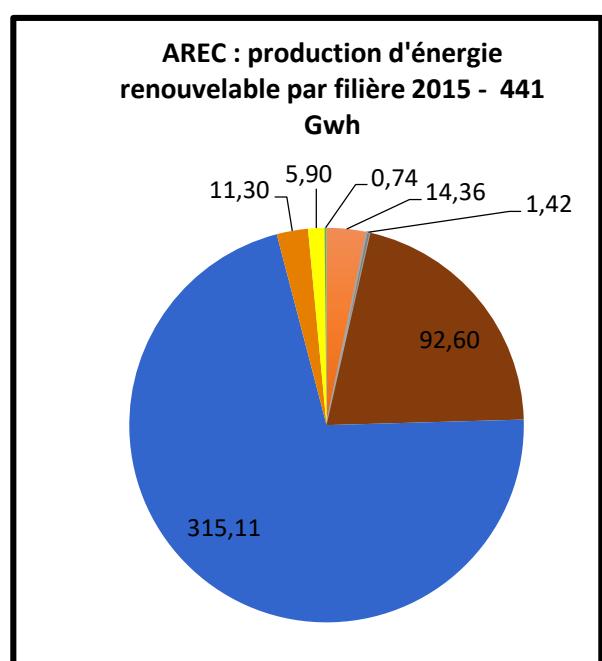
Il est à noter que le PCAET ne précisait pas de répartition détaillée par type d'énergie dans ses projections, ce qui limite l'analyse comparée entre les objectifs fixés et les résultats observés.

## 2.2 Production d'EnR par source (en GWh)

Entre 2015 et 2023, la production d'énergies renouvelables sur le territoire a progressé de 7 %, soit une augmentation moyenne d'environ 1 % par an (+3,8 GWh/an). Cette évolution reste cependant inférieure à l'objectif initial de +16.5% fixé par le PCAET.



## Production d'EnR par source (en GWh)



- Biocarburants incorporés
- Biogaz thermique (méthanisation et stockage de déchets)
- Biométhane (injection réseau)
- Hydraulique
- Photovoltaïque

- Biogaz électrique (méthanisation et stockage de déchets)
- Biomasse thermique (hors bois particulier, biogaz thermique et déchets urbains)
- Bois particulier (bûches, granulés, plaquettes)
- PAC particuliers et petit collectif
- Solaire thermique

Dans le détail, la consommation de bois par les particuliers a diminué de 9 %, tandis que l'utilisation de pompes à chaleur (dans les logements individuels et les petits collectifs) ainsi que l'installation de panneaux photovoltaïques ont doublé sur la période.

Dans le détail, la consommation de bois par les particuliers a diminué de 9 %, tandis que l'utilisation de pompes à chaleur (dans les logements individuels et les petits collectifs) ainsi que l'installation de panneaux photovoltaïques ont doublé sur la période.

Ces données montrent également que l'écart observé pour la production d'énergies renouvelables (ENR) entre les différentes versions des bilans énergétiques provient essentiellement de la filière hydroélectrique.

En effet, les données utilisées lors de l'élaboration du PCAET en 2018 faisaient état d'une production d'ENR de 537 GWh en 2015, alors que les données actualisées par l'AREC en 2023 l'estiment à seulement 441 GWh. Cet écart de 96 GWh, dont 83 GWh imputables à l'hydroélectricité, met en évidence une incohérence importante entre les sources, qui rend difficile une évaluation rigoureuse des progrès réalisés et complique la planification des actions à venir.

Cette filière hydroélectrique, qui constitue plus de 80 % de la production d'ENR du Haut-Béarn, est un pilier fondamental du mix énergétique renouvelable du territoire. Elle se révèle cependant particulièrement vulnérable face aux contraintes réglementaires et aux variations du climat. Dans ce cadre, il est crucial de porter une attention particulière à l'hydroélectricité.

Face à ce constat, une démarche spécifique a été engagée pour :

- Sécuriser la qualité des données : L'objectif est de disposer d'estimations fiables, cohérentes et partagées entre les acteurs, pour mieux piloter l'évolution réelle de la production hydroélectrique.
- Tenir compte des aléas naturels : L'hydroélectricité étant fortement dépendante des conditions climatiques (débits, précipitations...), une référence moyenne de production a été définie. Elle permet d'intégrer la variabilité naturelle dans les trajectoires, afin d'avoir une lecture plus réaliste des performances du territoire.

## ZOOM

### **Vers un observatoire local de l'hydroélectricité**

L'évaluation a permis de recueillir des retours partiels de la part des producteurs hydroélectriques locaux. Sur un panel de six centrales, une baisse moyenne de productible de 9 % a été constatée sur la période 2015–2024, par rapport aux données communiquées en 2017. Cette baisse s'explique en grande partie par des travaux réguliers liés à la continuité écologique (réalisés chaque année depuis 2019 sur au moins une des centrales) et par des modifications dans les consignes d'exploitation, qui affectent directement la production.

En comparaison, une centrale de référence, non concernée par ces travaux, n'a pas connu d'évolution significative de sa production entre 2012 et 2024, confirmant ainsi l'effet direct de ces contraintes sur le productible.

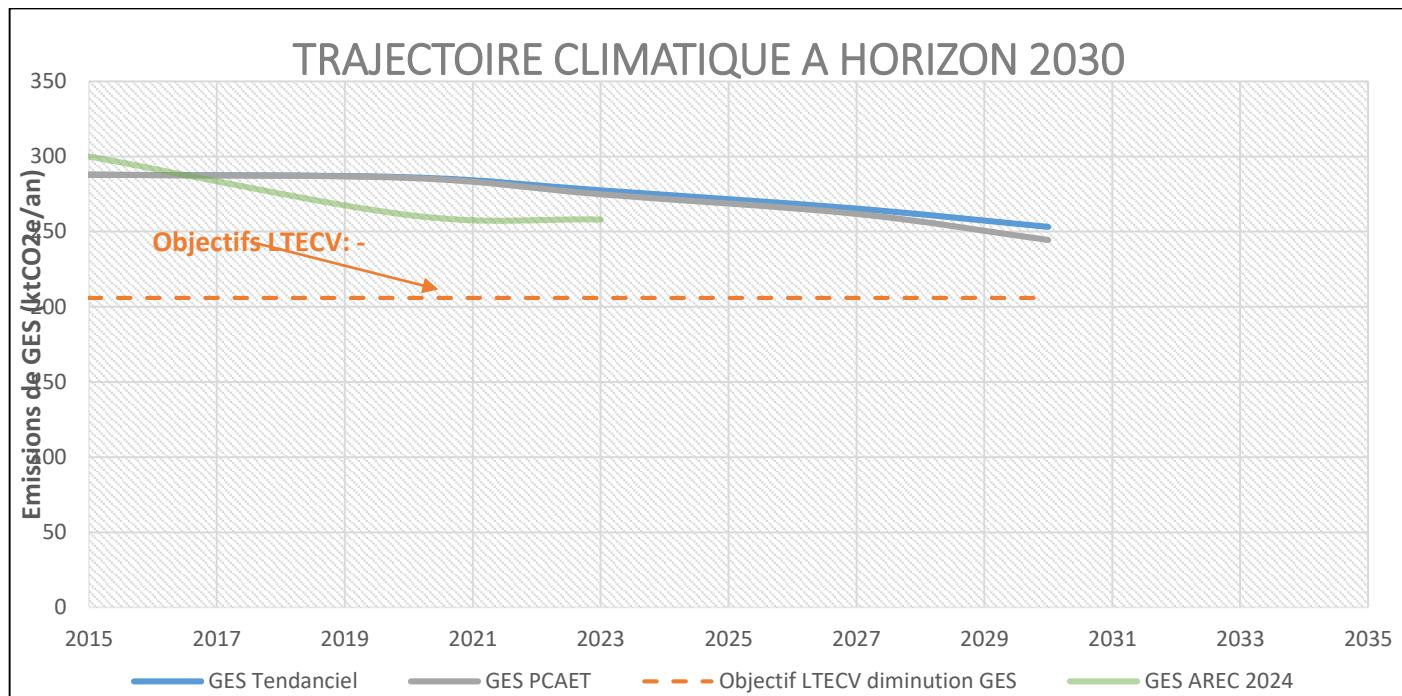
Face à ces constats, et à l'importance de la filière hydroélectrique, la Communauté de communes du Haut Béarn ambitionne de mettre en place un observatoire local de l'hydroélectricité dans la seconde moitié du PCAET. Cet outil, co-construit avec les producteurs, l'AREC et les services concernés, visera à :

- Mieux consolider les données et sécuriser leur fiabilité,
- Partager des références communes (moyennes, historiques, fourchettes de production) pour tenir compte des aléas réglementaires et climatiques,
- Dégager des tendances et des trajectoires collectives, au service du pilotage territorial,
- Favoriser une concertation technique continue sur les enjeux de la filière.

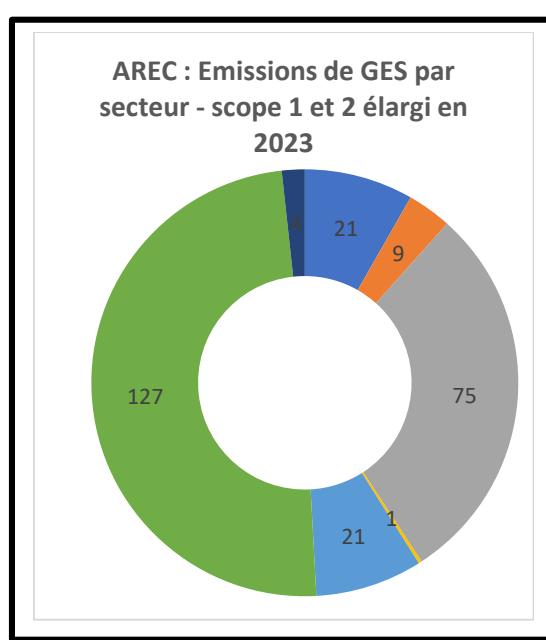
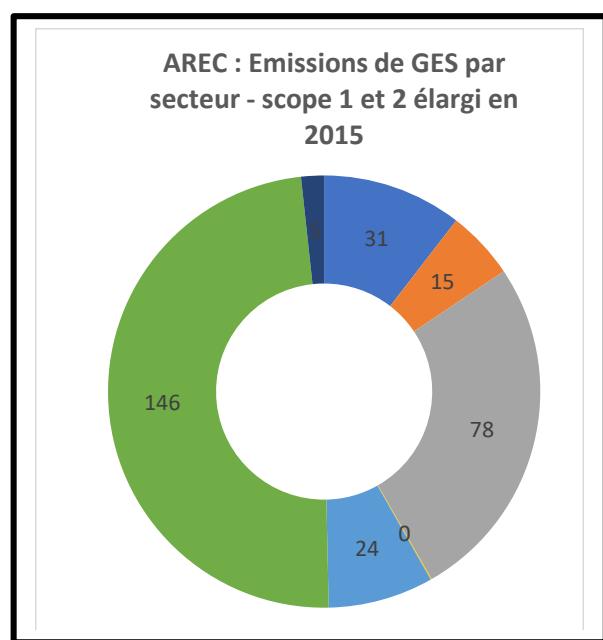
Cet observatoire constituera un levier essentiel pour une planification énergétique plus réaliste et partagée.

## 2.3 Emissions de gaz à effet de serre

Entre 2015 et 2023, les émissions de gaz à effet de serre de la CCHB marquent une baisse : -14%. Cette évolution est supérieure à l'objectif initial de -5% fixé par le PCAET.



### Emissions par secteur en (en ktCO2e)



■ Résidentiel

■ Tertiaire

■ Transport routier

■ Autres transports

■ Industrie

■ Agriculture

■ Déchets

Cette diminution concerne l'ensemble des secteurs, avec des niveaux de réduction variables : environ -10 % pour l'industrie, l'agriculture et les déchets, -32 % pour le secteur résidentiel, -44 % pour le tertiaire. En revanche, la baisse reste limitée dans les transports routiers, avec seulement -4 %. Cette baisse peut être associée à l'évolution du parc automobile qui tend à s'électrifier dans la mesure où le secteur n'enregistre pas de baisse significative dans sa consommation énergétique.

Les consommations énergétiques du secteur industrie étant stable, la baisse des émissions de GES de ce secteur montre les efforts consentis pour décarboner leurs activités.

## 2.4 Séquestration carbone

Lors de l'élaboration du PCAET, le stock et les flux de carbone du territoire ont été estimés à l'aide de l'outil ALDO, développé par l'ADEME. Cette méthode a permis de quantifier la séquestration carbone à l'échelle locale. En 2012, le Haut-Béarn affichait une capacité de séquestration évaluée à **253,9 kt CO<sub>2</sub>/an**, principalement portée par les surfaces agricoles, forestières et naturelles, capables de **compenser environ 88 % des émissions annuelles** du territoire.

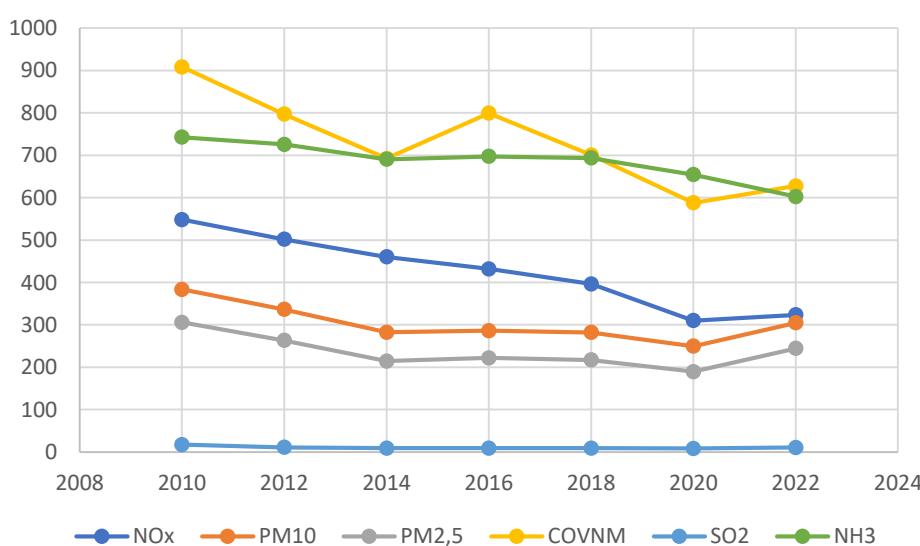
La stratégie territoriale entend renforcer ce rôle de « puit carbone », en cohérence avec l'objectif national de **neutralité carbone d'ici 2050**. Dans cette optique, la collectivité a intégré dans ses documents d'urbanisme, actuellement en cours d'arrêt, une démarche de **zéro artificialisation nette (ZAN)**. Cette orientation vise à limiter le déstockage carbone lié à l'urbanisation.

L'évaluation des capacités de séquestration sera renouvelée **à l'issue des six ans de mise en œuvre** du PCAET. Ce délai permet une meilleure lecture de l'évolution des stocks carbone, dans la mesure où les dynamiques de séquestration (croissance forestière, pratiques agricoles, aménagement du territoire) sont longues à observer.

## 2.5 Emissions de polluants atmosphériques

Le PCAET ne s'est pas fixé d'objectifs précis en matière de qualité de l'air. Ce choix s'explique par le fait que cette problématique n'a pas été identifiée comme une priorité majeure pour le territoire. Pour autant, certaines actions prévues dans le plan devraient tout de même contribuer à une réduction des émissions polluantes. C'est notamment le cas des mesures de sobriété et d'efficacité énergétique, qui visent à diminuer les consommations d'énergie dans les secteurs du bâtiment et des transports, avec un impact indirect sur la qualité de l'air.

En ce qui concerne les émissions liées à l'activité agricole — principal poste émetteur sur le territoire — il n'a pas été jugé pertinent de fixer dès à présent un objectif de réduction. L'idée est d'abord de construire une stratégie adaptée, en s'appuyant sur une meilleure connaissance des enjeux locaux et sur l'implication des acteurs du monde agricole.



Source : Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine - ICARE-v3.2.4

Le suivi ATMO entre 2010 et 2022 montre que la baisse tendancielle des émissions de polluants atmosphériques se poursuit, indépendamment de la baisse conjoncturelle de 2020 (année COVID), sauf pour les particules fines, qui connaissent en 2022 une légère remontée après une stabilisation de plusieurs années. Ceci est dû à une augmentation en 2022 des émissions de polluants dans l'agriculture, générale sur tous les polluants, et non compensée sur les particules fines par des gains sur d'autres secteurs.

## 2.6 Conclusion sur les évolutions des indicateurs

Presque tous les indicateurs environnementaux ont donc connu une évolution favorable depuis 2015, malgré une légère dégradation sur la qualité de l'air pour l'année 2022. Ces évolutions sont globalement conformes aux évolutions régionales, et à ce qu'on peut observer pour des collectivités de même taille.

La baisse des consommations d'énergie et des émissions de GES sont en effet principalement portées par le bâtiment, grâce pour une part à la rénovation, mais pour beaucoup à la mise en place de modes de chauffage plus efficaces, notamment les pompes à chaleur. Sur le transport, la baisse n'est pas sensible dans les collectivités rurales, car les moyens d'action de grande ampleur les plus courants (transports collectifs et mobilités actives) sont peu adaptés ou plus difficiles à mettre en œuvre. Sur les GES, la part majeure et difficilement compressible de l'agriculture diminue les capacités d'action des collectivités productrices.

C'est sur le développement des ENR que les moyens d'action locaux peuvent être plus facilement mis en œuvre. Sur ce volet, la CCHB n'a pas encore mis en place l'organisation qui permettrait une montée en puissance plus importante. De beaux projets sont cependant d'ores et déjà réalisés : il s'agit de pouvoir accélérer, notamment sur le photovoltaïque, une énergie pour laquelle le montage de projet peut être plutôt moins complexe que pour d'autres (hydroélectricité, méthanisation, et même réseaux de chaleur).

## 3. METHODOLOGIE D'EVALUATION

### 3.1 Suivi Qualitatif

Chaque année, un suivi qualitatif est mené entre les leaders d'action et la cheffe de projet en charge du PCAET. Ce suivi alimente un Comité Technique (COTECH), lieu d'échange autour des faits marquants de l'année. Après trois années d'animation, une prise de recul s'impose pour mesurer l'état d'avancement global du plan d'actions et confronter les résultats aux objectifs fixés.

### 3.2 Niveaux d'Avancement des Actions

L'évaluation repose sur une grille simplifiée à trois niveaux d'avancement qualitatif :

**Non engagé** : Taux d'avancement à 0 %

**En phase de démarrage** : Taux d'avancement < 50 %

**Mise en œuvre avancée** : Taux d'avancement > 50 %

### 3.3 Lecture Croisée de l'Évaluation

Le PCAET étant structuré autour de 5 axes stratégiques, l'évaluation suivra cette structure.

Pour affiner l'évaluation, il sera proposé en clé de lecture complémentaire :

#### ➤ TYPOLOGIE DES ACTIONS

Toutes les actions ne sont pas de la même nature. Certaines actions peuvent être plus structurantes que d'autres, avec un pas de temps plus ou moins long. Il apparaît ainsi important de distinguer ces différentes typologies pour affiner l'analyse produite.

Les différentes catégories mises en lumière sont :

- **S'outiller** : c'est la capacité à s'organiser pour pouvoir passer à l'action, c'est un préalable indispensable à l'opérationnalité. Un tiers des actions visent à s'outiller ce qui est légitime pour un premier PCAET.
- **Agir** : l'essence même d'un plan d'action étant de passer à l'action, les 2 tiers du PCAET sont dédiés au déploiement de mesures concrètes. Cependant il est distingué 3 sous catégories :
  - Sensibiliser pour disposer d'un socle commun de connaissances pour avoir la garantie d'embarquer tous les acteurs du territoire ;
  - Mettre en œuvre des actions opérationnelles en faveur des objectifs du PCAET ;
  - Animer pour accompagner et faciliter des actions que la CCHB ne porte pas directement.
- **Evaluer** pour mesurer l'impact du PCAET

#### ➤ CARACTERES IMPACTANTS AU REGARD DES OBJECTIFS PRIORITAIRES DU PCAET

Chaque action est analysée selon son impact potentiel sur l'atteinte des objectifs du PCAET pour :

- La réduction des consommations énergétiques
- La réduction des émissions de GES
- Le développement des énergies renouvelables (ENR)

Analyser le caractère impactant des actions nous a permis d'identifier 10 mesures qui concentrent à elles seules 80 % de l'impact global attendu par le PCAET. Cette approche nous permet d'attirer notre attention vers les leviers les plus déterminants pour réussir la transition engagée. Il convient néanmoins de rappeler que les chiffres sur lesquels repose le plan sont issus d'hypothèses établies lors de la conception du PCAET.

**Tableau de synthèse de l'évaluation qualitative des actions du PCAET par axe stratégique, typologie et impact estimé**

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20251216-251216\_17A\_ENV-DE

Axes Stratégique	Typologie des actions	Nombre Actions	Nombre Mesures	Impact des actions sur les objectifs principaux		
				% MDE	% GES	% ENR
Axe 1 : Miser sur une exemplarité des collectivités dans leurs patrimoines, leur fonctionnement, et l'exercice de leurs compétences	Outilage	11	10	55	62	19
	Sensibiliser		3			
	Mettre en œuvre		8			
	Animer		1			
	Evaluer		1			
Axe 2 : S'engager pour un territoire plus sobre en agissant sur l'habitat l'aménagement et la mobilité	Outilage	8	4	38	18	
	Sensibiliser		2			
	Mettre en œuvre		7			
	Animer		2			
Axe 3 : Œuvrer pour une agriculture et une forêt qui s'adaptent aux nouveaux besoins locaux et la nouvelle donne climatique	Outilage	2	1	1	3	
	Animer		2			
	Evaluer					
Axe 4 : Faire de la transition écologique un atout pour un développement économique durable	Outilage	8	3	0	16	76
	Sensibiliser		5			
	Mettre en œuvre		5			
	Animer		3			
Axe 5 : Faire évoluer ensemble nos comportements pour préserver notre cadre de vie	Outilage	3	1	5	2	1
	Sensibiliser		2			
TOTAL		32	60	100	100	100

## 4. ANALYSE DU NIVEAU D'ENGAGEMENT DU PCAET

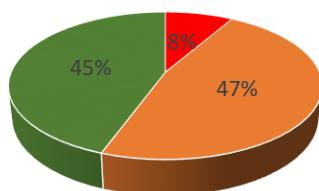
Trois ans après son lancement, le PCAET de la Communauté de Communes du Haut Béarn affiche un avancement satisfaisant dans la mise en œuvre de ses actions. Son avancement global est estimé qualitativement à 41 %. "Les graphiques suivant montrent la répartition de l'avancement des actions selon la grille simplifiée à trois niveaux d'avancement qualitatif :

**Non engagé** : Taux d'avancement à 0 %

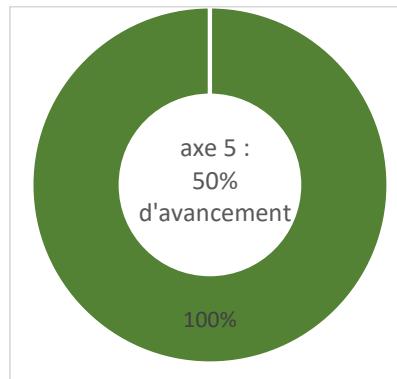
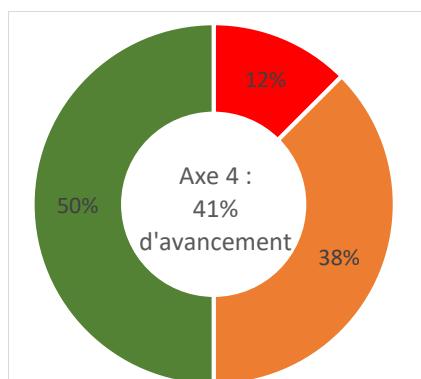
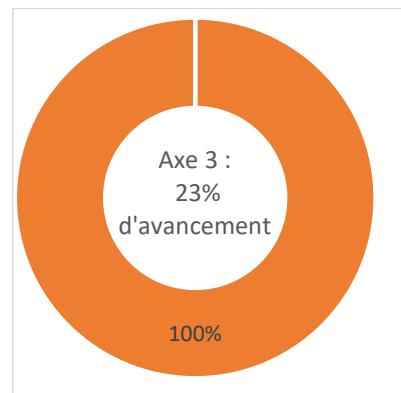
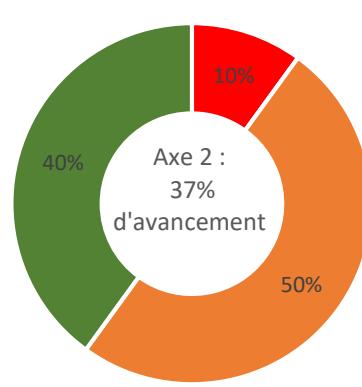
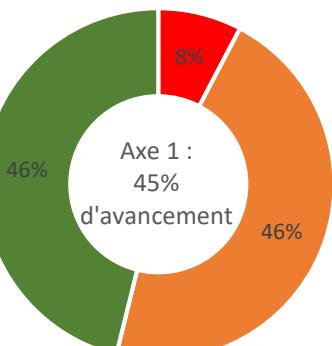
**En phase de démarrage** : Taux d'avancement < 50 %

**Mise en œuvre avancée** : Taux d'avancement > 50 %

Global



- Action non mise en œuvre ou annulée 0%
- Mise en œuvre en phase de démarrage / en cours 0 - 49 %
- mise en œuvre avancé / terminée 50 - 100%



92 % des actions ont été lancées, et près de la moitié (45 %) d'entre elles ont franchi le seuil des 50 % de réalisation, ce qui témoigne d'une mise en œuvre homogène du programme.

L'analyse des progrès montre que l'Axe 5 : "Faire évoluer ensemble nos comportements pour préserver notre cadre de vie" est celui qui progresse le plus en affichant un taux d'avancement de 50 %, ce qui est conforme aux attentes pour un suivi à mi-parcours d'une mise en œuvre linéaire du programme.

Trois autres axes présentent des niveaux d'avancement légèrement inférieurs aux attendus à mi-parcours, avec des taux compris entre 37 % et 50 % :

- Axe 1 : "Miser sur l'exemplarité des collectivités dans leurs patrimoines, leur fonctionnement et l'exercice de leurs compétences" (45 %) ;
- Axe 4 : "Faire de la transition écologique un atout pour un développement économique durable" (41 %) ;
- Axe 2 : "S'engager pour un territoire plus sobre en agissant sur l'habitat, l'aménagement et la mobilité" (37 %).

En revanche, l'Axe 3 : "Œuvrer pour une agriculture et une forêt qui s'adaptent aux nouveaux besoins locaux et à la nouvelle donne climatique" enregistre le retard le plus significatif, avec un taux de réalisation de seulement 23 %.

Dans le cadre d'un premier exercice pour une collectivité rurale, l'avancement global de 41% de la mise en œuvre du Plan Climat est tout-à-fait honorable. En effet, l'objectif premier de cette phase est de se structurer, « s'outiller », s'organiser, pour pouvoir mettre en œuvre les actions opérationnelles, de court, moyen et long terme. Ceci demande du temps, et précède le lancement d'un certain nombre d'actions qui en découlent. Ce séquençage justifie notamment de ne pas être tout-à-fait à 50% d'avancement pour cette évaluation à mi-parcours. La présence d'une équipe en charge est la condition de l'avancement du PCAET. Les collectivités qui avancent moins bien sont souvent celles qui ne disposent pas de moyens humains dédiés.

Les difficultés remontées sur l'Axe 3 sont aussi une constante dans les territoires ruraux : peu nombreux sont ceux qui ont aujourd'hui réussi à formaliser une politique agricole environnementale et mobiliser le tissu local et les acteurs institutionnels pour sa mise en œuvre. Les PAT sont aujourd'hui les outils les plus couramment employés pour travailler sur ce sujet.

On pourrait attendre un avancement un peu supérieur sur l'Axe 1, qui quant à lui relève pour toute une partie du fonctionnement interne de la collectivité, pour laquelle les leviers d'action sont directs. Notamment le développement des ENR sur le patrimoine (comme sur le territoire) représente pour l'instant un point légèrement faible de la démarche. Là encore, le fait de disposer de moyens humains dédiés est ce qui permet aux collectivités d'être performantes sur ce volet : ce sera un point de vigilance pour la suite du projet.

## 5. EVALUATION DES ACTIONS

Les éléments présentés ci-après ont été élaborés en collaboration avec un bureau d'études indépendant mandaté pour apporter un regard extérieur sur l'avancement du PCAET. Cette approche conjointe permet de croiser les perspectives internes et externes, tout en bénéficiant d'une analyse experte, objective et partagée. Elle vise à garantir une évaluation cohérente, réaliste et utile, au regard des ambitions fixées dans le PCAET, afin d'orienter au mieux les ajustements à venir.

## 5.1 Axe 1 : Miser sur une exemplarité des collectivités dans leur patrimoine, leur fonctionnement et l'exercice de leurs compétences

Envoyé en préfecture le 22/12/2025  
 Recu en préfecture le 22/12/2025  
 Publié le  
 ID : 064-200067262-20251216-251216\_17A\_ENV-DE

### Axe 1.1 Intégrer les ambition énergie-climat dans les outils

**Niveau d'avancement qualitatif moyen : 51 %**

	Actions	Typologie d'Action	Nbre mesures	Avancement des Mesures	Commentaire	Impact des actions selon 3 objectifs principaux		
						% Mde	% GES	% EnR
1.1.1	Intégrer les Enjeux "énergie-Climat" dans le fonctionnement de la CCHB	Outilage	1	10%	Des sensibilisations élus et agents sont en place, mais pas encore déployées massivement. L'organisation du travail en mode projet reste à consolider, pour permettre une meilleure intégration des enjeux transverses que représentent Climat-Air-Energie.			
		Sensibiliser	2	50%		9,38	0,24	
		Mettre en œuvre						
		Animer						
		Evaluer						
1.1.2	Mettre en œuvre les outils stratégiques adaptés au territoire	Outilage	3	66.67 %	Le Plan de Mobilité Simplifié a été adopté, l'élaboration du PLUi est arrêté : c'est la hauteur de l'ambition environnementale qui va être inscrite dans ces documents et leur déclinaison opérationnelle qui va permettre de valoriser au maximum cette action qui avance bien.	42.41	60.20	
		Sensibiliser						
		Mettre en œuvre						
		Animer						
		Evaluer						
1.1.3	Créer et mettre en œuvre les outils financiers de la politique énergie climat	Outilage	4	62.5%	Des financements pérennes sont en place qui tirent parti du contexte réglementaire (TCF, IFR, CEE, fonds vert). Volet non réalisé : des fonds de concours.			
		Sensibiliser						
		Mettre en œuvre						
		Animer						
		Evaluer						
1.1.4	Piloter et évaluer les politiques publiques	Outilage	1	0%	Si le suivi du PCAET est bien réalisé par l'équipe en place, le non remplacement du poste de chargé de mission TEPOS dégrade la mise en œuvre des ambitions portées par cette politique TEPOS.			
		Sensibiliser						
		Mettre en œuvre						
		Animer						
		Evaluer	1	50 %				

L'axe 1.1 repose majoritairement sur une logique de structuration : 75 % des mesures relèvent de l'outillage. Les efforts ont donc porté sur la création d'outils stratégiques pour intégrer les enjeux climat-air-énergie dans les politiques publiques locales.

Cette étape amont est indispensable pour poser des bases solides, mais son efficacité dépend désormais de la capacité à traduire ces outils en actions concrètes.

## Points positifs

- Outils structurants en place : PLUi en cours d'arrêt, la prise de compétence « mobilité » s'est accompagnée de la mise en œuvre du Plan De Mobilité Simplifié [PDMS], qui offre un diagnostic partagé et des axes d'action clairs, portés par une équipe dédiée renforcée pour assurer son déploiement sur le territoire.
- Financements bien mobilisés : TCF, IFR, CEE, Fonds vert
- Sensibilisation des élus et agents : dynamique interne lancée

## Points de vigilance

- Transversalité et travail en mode projet encore limités
- Ingénierie fragilisée : poste TEPOS non remplacé
- Pas de fonds de concours pour soutenir les projets locaux

## Zoom sur les deux actions impactantes de ce sous-axe :

### 1. Mettre en œuvre les outils stratégiques

*Avancement : 66,7 % – Impact estimé : GES 60,2 % / MDE 42,4 %*

Cette action rassemble deux démarches structurantes : le Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) et le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Ensemble, ils constituent des leviers majeurs pour atteindre les objectifs énergie-climat du PCAET à l'échelle locale. À eux deux, leur mise en œuvre est estimée contribuer à hauteur de 60,2 % à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de 42,4 % à la maîtrise de l'énergie (MDE).

#### Le Plan de Mobilité Simplifié (PDMS)

Adopté par le Conseil communautaire le 6 avril 2023, le PDMS vise à répondre aux enjeux de mobilité du territoire en alignant ses actions sur les objectifs de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique. Sa mise en œuvre repose sur quatre axes stratégiques qui structurent l'action territoriale en faveur d'une mobilité plus durable et décarbonée :

- **Gouvernance partagée**  
La création d'un comité des partenaires permet de coordonner les efforts et de garantir une approche intégrée, impliquant les différents acteurs du territoire pour une transition énergétique cohérente et efficace.
- **Communication, accompagnement, éducation**  
Les actions de sensibilisation et d'accompagnement, notamment auprès des publics fragiles, visent à promouvoir des comportements plus responsables, réduire la dépendance à la voiture individuelle et encourager les modes de transport durables.
- **Développement de services de mobilité**  
L'extension du réseau urbain, l'introduction du Transport à la Demande (TAD) et la mobilité partagée visent à réduire le recours à la voiture individuelle. Ces dispositifs facilitent l'accès à des solutions plus économies en énergie et en émissions.
- **Stratégie multimodale**  
L'aménagement des centres-bourgs et le renforcement de l'intermodalité autour des gares et pôles de transport encouragent l'utilisation combinée de plusieurs modes de déplacement (vélo, train, bus), avec un impact direct sur la réduction de l'empreinte carbone du territoire.

Par ailleurs, l'adoption de l'extension du Versement Mobilité (VM) constitue une avancée majeure : elle assure des ressources financières pérennes pour soutenir la mise en œuvre de ce plan, traduisant une volonté politique forte d'agir dans la durée.

### **Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**

Dans la continuité du SCOT, approuvé le 14 novembre 2024, le PLUi s'attache à articuler le développement urbain avec les exigences du PCAET. C'est un outil stratégique majeur pour structurer un aménagement du territoire à la fois sobre en énergie, résilient face au changement climatique et préservant les ressources naturelles. Il mobilise plusieurs leviers clés :

- **Aménagement durable**

En intégrant des principes d'urbanisme durable, le PLUi favorise l'émergence de constructions sobres, l'usage de matériaux écologiques et le recours aux énergies renouvelables.

- **Mobilité durable**

En cohérence avec le PDMS, il prévoit des infrastructures adaptées à la mobilité active et partagée, réduisant la dépendance à la voiture individuelle et les émissions associées.

- **Zonage raisonné et préservation des espaces naturels**

Il limite l'artificialisation des sols, préserve les puits de carbone et contribue à la régulation climatique locale.

- **Adaptation au changement climatique**

En intégrant les aléas climatiques, le PLUi renforce la résilience du territoire via la végétalisation, la gestion des eaux pluviales et l'adaptation des constructions.

En articulant ces deux démarches – mobilité et urbanisme –, la CCHB se dote d'une capacité d'action stratégique et coordonnée, à fort potentiel d'impact, pour piloter sa transition énergétique sur le long terme.

## **2. Intégrer les enjeux climat dans le fonctionnement de la CCHB**

*Avancement : 50 % (sensibilisation) – Impact : GES 0,24 % / MDE 9,38 %*

La montée en compétence et l'acculturation des élus et agents aux enjeux énergie-climat constituent un préalable incontournable pour que la collectivité puisse déployer efficacement sa politique de transition énergétique.

La collectivité s'efforce donc de renforcer cette prise de conscience interne à travers plusieurs actions :

- Diffusion des résultats du plan de sobriété énergétique auprès des élus et agents ;
- Mobilisation continue via des temps forts internes : sobriété énergétique, mobilité durable, décarbonation, ...
- Création d'une signalétique « écogestes » pour les bâtiments de la CCHB,
- Lancement de la rubrique « Agir pour le climat » sur le site internet de la CCHB,
- Productions de vidéos de valorisation d'actions du PCAET visant à inciter au passage à l'action,
- Organisation d'ateliers de sensibilisation auprès des agents de la collectivité.

Ces démarches visent à créer une culture commune autour des enjeux énergie-climat, condition sine qua non pour activer les leviers stratégiques du PCAET à tous les niveaux.

Par ailleurs, elles renforcent également l'**exemplarité** de la collectivité, qui doit incarner les pratiques qu'elle promeut, afin de crédibiliser son engagement auprès des communs membres, des partenaires et des habitants.

### **Conclusion**

L'axe 1.1 a permis de poser des bases solides pour structurer l'action climat-énergie de la CCHB. Des outils stratégiques d'envergure ont été élaborés (PDMS, PLUi), des financements pérennes ont été mobilisés, et une dynamique de sensibilisation des élus et agents a été engagée. **Ces avancées témoignent d'un engagement réel** en faveur de la transition, et d'une capacité du territoire à se doter des bons leviers pour agir.

Parmi ces mesures, certaines présentent un **potentiel d'impact particulièrement élevé** : la mise en œuvre des documents de planification, qui concentrent à eux seuls l'essentiel des gains énergie-climat, et les actions de

sensibilisation interne, qui constituent un **socle indispensable** pour ancrer les ~~changements dans les pratiques~~ quotidiennes.

L'enjeu est désormais de **capitaliser sur ces fondations pour accélérer le passage à l'opérationnel** : renforcer l'acculturation, activer pleinement les outils existants, et consolider l'organisation interne autour d'un pilotage transversal. La trajectoire est bien engagée : il s'agit maintenant de passer à la mise en œuvre opérationnelle de ces outils.

## Niveau d'avancement qualitatif moyen : 51 %

	Actions	Typologie d'Action	Nbre mesures	% Avancement Mesures	Commentaire	Impact des actions selon 3 objectifs principaux		
						% Mde	% GES	% EnR
1.2.1	Mobiliser le levier que représente la commande publique	Outilage	1	50%	Adhésion à 3AR, de plus en plus de marchés clausés, attention portée au circuit court et au bio dans la restauration collective mais sans augmenter suffisamment le % de bio (6%) et avec encore de la marge sur les produits locaux (32%). Volet non réalisé : achats d'énergie pour du local renouvelable.		0.40	
		Sensibiliser						
		Mettre en œuvre	2	50%				
		Animer						
		Evaluer						
1.2.2	Travailler à améliorer la sobriété et l'efficacité du patrimoine bâti des collectivités territoriales	Outilage			Poursuite du Plan de Sobriété et PPI des travaux d'amélioration (siège + Château Fenard + Maison de Santé Bedous = -1,7 tCO2e et 9 MWh économisés par an) et des études en cours.			
		Sensibiliser						
		Mettre en œuvre	1	50%		0.22	0.06	
		Animer						
		Evaluer						
1.2.3	Optimiser l'éclairage public	Outilage			Poursuite de l'accompagnement des collectivités locales et leurs services techniques dans leurs projets d'amélioration énergétique portant sur l'éclairage public par de la mise en réseau pour le volet technique et par la valorisation des CEE. Participation au projet "la nuit ou un autre jour" cf fiche action N° 2.2.3 b.			
		Sensibiliser						
		Mettre en œuvre	1	50%		3.13	0.75	
		Animer						
		Evaluer						
1.2.4	Optimiser les déplacements des agents et des élus	Outilage			34 agents sur 200 font du télétravail, pas d'analyse ni de stratégie sur la flotte, pas de formations Eco conduite.			
		Sensibiliser	1	0%				
		Mettre en œuvre	2	50%		0.02		
		Animer						
		Evaluer						

L'axe 1.2 s'inscrit dans une dynamique opérationnelle, tournée vers la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre liées au fonctionnement des collectivités. Même si ces émissions représentent une part modeste à l'échelle du territoire, les collectivités ont un devoir d'exemplarité dans la mise en œuvre de la transition.

À ce jour, aucune action de cet axe n'est identifiée comme « impactante » au sens de sa contribution significative aux objectifs GES/MDE/ENR. Néanmoins, plusieurs démarches concrètes et structurantes sont engagées et contribuent à installer durablement une culture de sobriété et de performance énergétique.

## Points positifs

Actions concrètes déjà engagées :

- **Commande publique durable** : 70 % des marchés lancés comportent aujourd'hui des clauses environnementales. L'adhésion à l'association 3AR, la prise en compte du bio (6 %) et du local (32 %) dans la restauration collective, traduisent une orientation affirmée, bien que perfectible, vers des achats responsables.
- **Patrimoine bâti** : le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), en cours jusqu'en 2026, cible en priorité les bâtiments intercommunaux les plus énergivores. Les premières rénovations (siège, Château Fenard, Maison de Santé de Bedous) ont d'ores et déjà permis des économies concrètes (-9 MWh/an et -1,7 tCO<sub>2</sub>e).
- **Éclairage public** : l'accompagnement technique des communes, la mutualisation d'expériences, et la valorisation des CEE renforcent l'efficacité énergétique des projets menés sur ce poste.
- **Chaleur renouvelable** : le raccordement de certains bâtiments intercommunaux au réseau de chaleur BOSC nouvellement créé vient renforcer le recours à une énergie renouvelable décarbonée.
- **Flotte automobile** : la collectivité priviliege des pratiques sobres et responsables : acquisition de véhicules électriques ou d'occasion, convention de mutualisation avec la mairie d'Oloron pour entretien et prolongation de la durée de vie des véhicules.

## Points de vigilance

- **Mobilité des agents et élus** : la mise en œuvre de mesures ciblées sur les déplacements reste limitée, faute de diagnostic, de stratégie de flotte ou de formations type éco-conduite. Ce levier reste donc sous-exploité.

## Zoom sur les actions impactantes de ce sous-axe

Ce sous-axe ne contient pas d'actions identifiées parmi les plus impactantes.

## Conclusion

L'axe 1.2 reflète une volonté affirmée de faire du patrimoine public un levier opérationnel de la transition énergétique. Les avancées sont déjà notables : 70 % des marchés publics intègrent des clauses environnementales, un Plan Pluriannuel d'Investissement est en cours pour rénover les bâtiments les plus énergivores.

Si aucune action n'est encore identifiée comme fortement impactante à ce stade, les démarches engagées constituent une base solide pour amplifier l'effort. Par son exemplarité, tant dans ses pratiques que dans ses investissements, la collectivité consolide sa légitimité à porter une transition ambitieuse.

L'enjeu désormais est double : d'une part, élargir cette dynamique aux volets encore peu structurés, notamment la mobilité interne ; d'autre part, intensifier les efforts sur l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables, en vue de générer un impact plus significatif à moyen terme.

	Actions	Typologie d'Action	Nbre mesures	Avancement Mesures	Commentaire	Impact des actions selon 3 objectifs principaux		
						% Mde	% Ges	% EnR
1.3.1	Œuvrer à équiper toutes les toitures économiques viables d'installations solaires	Outilage			Les services techniques étudient systématiquement le PV lors des rénovations de toitures, mais on est encore loin de l'objectif d'analyse et de déploiement sur toutes les toitures « équipables ».			
		Sensibiliser						
		Mettre en œuvre						
		Animer	1	30 %				
		Evaluer						
1.3.2	Travailler les opportunités du « bois énergie »	Outilage			De nombreuses études réalisées ou en cours, 1 projet en réalisation. Un suivi des projets est réalisé, et une animation portée par TE64.			
		Sensibiliser						
		Mettre en œuvre	1	50 %				
		Animer						
		Evaluer						
1.3.3	Etudier les opportunités de micro centrales hydroélectriques	Outilage			Action stoppée faute d'animateur TEPOS.			
		Sensibiliser						
		Mettre en œuvre	1	0%				17.14
		Animer						
		Evaluer						
		Evaluer						

Cet axe vise à accroître la production d'énergies renouvelables dans le patrimoine public, en s'appuyant sur trois leviers : le photovoltaïque, le bois énergie et la micro-hydroélectricité. Si les résultats concrets sont encore limités, plusieurs dynamiques structurantes ont été enclenchées.

## Points positifs

- Réseau de chaleur bois sur Oloron-Bidos : une réalisation exemplaire qui démontre la faisabilité et l'intérêt du bois énergie à l'échelle locale.
- Photovoltaïque intégré aux projets de rénovation : les services techniques analysent systématiquement la faisabilité PV lors des travaux de toiture.
- Documents d'urbanisme structurants (SCOT, PLUi) : ils posent le cadre pour le développement du solaire sur le territoire.
- Un éduc'tour dédié aux ENR organisé en 2024 : un moment fort de sensibilisation et d'acculturation des élus, nécessaire pour passer de l'intention à l'action.

## Points de vigilance

- Manque d'ingénierie sur l'ensemble des filières ENR, freinant la concrétisation de nombreux projets.
- Absence de projet photovoltaïque pilote déployé à ce jour malgré les études engagées.
- Arrêt de l'action micro-hydroélectrique, qui portait pourtant l'unique objectif chiffré en ENR du PCAET.
- Manque de coordination intercommunale pour initier des projets mutualisés,

## Zoom sur l'action impactante de cet axe

Etudier les opportunités de micro centrales hydroélectriques

*Avancement : 0 % – Impact estimé : ENR 17,14 %*

Cette action représente la seule mesure chiffrée en termes d'impact au niveau de cet axe du PCAET, ce qui lui confère cet impact d'autant plus conséquent dans la perspective globale de l'axe. Son arrêt compromet une part significative des objectifs de développement des énergies renouvelables.

## Conclusion

L'axe 1.3 présente un **niveau d'avancement encore modeste**, avec une mise en œuvre opérationnelle freinée par des choix de priorisation (notamment en faveur de la rénovation énergétique dans le PPI en cours), un manque d'ingénierie dédiée, et une stratégie ENR encore à structurer à l'échelle intercommunale.

Malgré ce retard, **plusieurs leviers structurants** ont été posés :

- le **réseau de chaleur bois d'Oloron-Bidos**, aujourd'hui en service, constitue une réalisation exemplaire qui confirme la capacité du territoire à concrétiser des projets ENR ambitieux quand les conditions sont réunies ;
- Sur le **photovoltaïque**, bien que les projets restent à déployer, des **bases techniques et politiques solides ont été jetées** :
  - L'étude de la solution PV lors de projets de rénovation est désormais une pratique courante.
  - Les documents d'urbanisme (PLUi arrêté, SCOT approuvé fin 2024) ont intégré des prescriptions précises pour favoriser l'émergence de projets solaires adaptés au territoire (zonages, contraintes paysagères, implantation raisonnée).
  - Enfin, l'éduc'tour organisé en juillet 2024 a marqué un tournant en matière d'acculturation des élus. En découvrant des projets réussis dans des territoires voisins, les élus ont pris conscience du potentiel local et des conditions de réussite. Ce temps de formation collective était indispensable pour lever les freins et enclencher une dynamique d'action.

L'action hydroélectrique, qui représentait la seule action chiffrée du PCAET en termes de production d'ENR (17,14 %), a été stoppée pour des raisons réglementaires. Son abandon renforce d'autant plus la nécessité de développer d'autres filières, notamment le photovoltaïque, qui reste peu avancé malgré un fort potentiel identifié localement.

## Dans la perspective de la nouvelle mandature et du prochain PPI (2026-2032), le développement massif des énergies renouvelables devra devenir une priorité stratégique.

Pour cela, il sera crucial de capitaliser sur les dynamiques déjà engagées (solaire, bois énergie) et de renforcer les capacités d'ingénierie, en mobilisant des compétences internes ou externes spécialisées sur les ENR afin de concrétiser ces intentions en projets opérationnels. Cette montée en puissance ne pourra aboutir sans une poursuite et un renforcement de la sensibilisation des élus, condition indispensable pour sécuriser les arbitrages politiques, porter les projets sur les territoires, et inscrire durablement l'action publique locale dans une trajectoire de transition énergétique ambitieuse.

### QUE RETENIR DE L'AXE 1

À mi-parcours du PCAET, l'Axe 1 – dédié à l'exemplarité des collectivités – affiche un **niveau d'avancement qualitatif moyen estimé à 46 %**, sur 11 actions et 23 mesures. Cette première phase a permis de **poser les fondations d'une dynamique structurante**, même si le passage à l'opérationnel reste encore à consolider.

#### Des avancées significatives :

- Des **outils structurants** ont été élaborés (PDMS, PLUi), apportant un cadre stratégique solide.
- Des **financements pérennes** ont été mobilisés (CEE, Fonds vert, TCF), témoignant d'une capacité à activer les leviers disponibles.
- Les **premières réalisations concrètes** sur le patrimoine bâti et l'éclairage public sont engagées.
- Une **sensibilisation des élus et agents** a été amorcée, posant les bases d'une acculturation progressive.

Ces éléments traduisent un **engagement réel** du territoire et une volonté de structurer son action climat-énergie dans la durée.

#### Des leviers encore sous-exploités :

Mais cette dynamique reste freinée par plusieurs facteurs :

- Un **déficit d'ingénierie**, notamment après le départ du référent TEPOS.
- Une **transversalité qui doit se poursuivre pour toujours mieux intégrer les enjeux climat dans les différents services**.
- Un **développement des énergies renouvelables encore marginal**, malgré des opportunités identifiées.
- Un **manque de projets concrets visibles**, notamment sur les volets solaires.

Certaines mesures présentent pourtant un **potentiel d'impact élevé**, notamment la mise en œuvre des documents de planification (qui concentrent l'essentiel des gains énergie-climat), ou les actions de sensibilisation internes, indispensables à l'ancre des changements dans les pratiques.

#### Les enjeux pour la seconde moitié du PCAET :

Pour réussir la montée en puissance du PCAET sur sa seconde phase, il est indispensable d'opérer un **passage résolu de l'outillage à l'action** :

- **Renforcer l'ingénierie** interne ou externe,
- **Structurer un pilotage transversal** et mobilisateur,
- **Accélérer les projets concrets**, en particulier sur les ENR,
- **Poursuivre les démarches de sensibilisation** dans les collectivités.

## 5.2 Axe 2 : S'engager pour un territoire plus sobre en agissant sur l'habitat, l'aménagement et la mobilité

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20251216-251216\_17A\_ENV-DE

### Axe 2.1 Améliorer la performance énergétique du parc résidentiel

**Niveau d'avancement qualitatif moyen : 70 %**

	Actions	Typologie d'Action	Nbre mesures	Avancement des Mesures	Commentaire	Impact des actions selon 3 objectifs principaux		
						% Mde	% GES	% EnR
2.1.1	Créer un guichet unique pour la rénovation énergétique, les constructions neuves et les énergies renouvelables	Outilage			3 ETP et un guichet unique en place (CCHB+CCVO+CCN), qui mènent des actions de sensibilisation et conseil. Le nombre d'actes effectués du 1/1/24 au 9/10/24 s'élève à : . 1 153 accompagnements France Rénov dont 538 pour la CCHB, . 100 contrats MAR (*) signés dont 37 pour la CCHB Pas d'information sur les opérations de rénovation.			
		Sensibiliser						
		Mettre en œuvre	1	70%		33.71	11.96	
		Animer						
		Evaluer						
		Evaluer	1	50 %				

(\*) Le dispositif Mon Accompagnateur Rénov' (MAR) est une évolution du service public de la rénovation énergétique, lancé dans le cadre de France Rénov'. Il s'agit d'un accompagnement personnalisé, neutre et indépendant, assuré par des opérateurs agréés, qui suivent les ménages tout au long de leur projet : de la définition des besoins jusqu'à la réception des travaux.

L'objectif est de sécuriser les parcours de rénovation globale performante, en particulier pour les ménages modestes, et d'éviter les rénovations partielles ou inefficaces. Le MAR est désormais obligatoire pour bénéficier de certaines aides, notamment MaPrimeRénov' Parcours accompagné.

L'axe 2.1 consiste à structurer un service opérationnel de proximité pour accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique, de construction neuve performante et de développement des énergies renouvelables. L'objectif premier est de faciliter et massifier les rénovations globales performantes afin de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur résidentiel.

## Points positifs

- Dispositif existant, pérenne et structurant
- Service opérationnel, accessible et reconnu (France Rénov / MAR).
- Effet levier fort sur la dynamique de rénovation énergétique
- Animation de l'écosystème professionnel local

## Points de vigilance

- Absence de sensibilisation ciblée des familles en précarité énergétique, bien que cette population soit prioritaire. Pour répondre à ce point de vigilance, la CCHB s'est intéressé au dispositif SLIME piloté par le CLER. Ce levier potentiel est travaillé en partenariat avec le Département 64 via sa stratégie bas carbone. Il est actuellement suspendu en raison du contexte budgétaire,
- Manque récurrent de main-d'œuvre qualifiée dans le secteur du bâtiment, freinant la massification des rénovations globales performantes. Ce point est notamment travaillé via l'animation locale de l'écosystème professionnel.
- Manque de visibilité sur la pérennité des financements dédiés à la plateforme et aux dispositifs d'accompagnement, ce qui fragilise la continuité et l'efficacité du service à moyen terme.

## Zoom sur cette action impactante :

### 1. Améliorer la performance énergétique du parc résidentiel

Avancement : 70 % – Impact estimé : GES 33.71 % / MDE 11.96 %

Cette action est structurante car elle combine un accompagnement opérationnel de la population, une animation territoriale des acteurs de la filière bâtiment, et une approche transversale sur la rénovation, la construction et les EnR. Loin d'être un simple outil de sensibilisation ou d'information, elle repose sur une capacité d'ingénierie territoriale affirmée, mobilisant 3 ETP sur 3 intercommunalités (CCHB, CCVO, CCN).

Depuis 2016, le territoire est doté d'une plateforme de rénovation de l'habitat privé, étoffée en 2022 avec l'extension au territoire de la CC de Nay et le renforcement de l'équipe technique. En 2024, le service obtient l'agrément MAR (Mon Accompagnateur Rénov'), devenant un acteur incontournable pour l'accompagnement des rénovations globales performantes.

Ce service intègre une forte logique d'animation locale : copil, réunions « pro du bâti », formations, sensibilisation des jeunes dans les collèges (plus de 100 élèves), actions de communication, accompagnement à la qualification RGE des entreprises, etc.

Depuis 2022, l'activité est soutenue :

- Plus de 3 500 accompagnements réalisés depuis 2022
- 100 contrats MAR signés sur 2024

Le pilotage multi-acteurs, l'adaptabilité du service (extension, recrutement, nouveaux agréments), ainsi que sa volonté d'universalité d'accès (service gratuit, extension à tous les revenus via Procivis) montrent qu'il s'agit d'un véritable levier pour massifier la rénovation performante.

## Conclusion

Le secteur résidentiel, principal consommateur d'énergie sur le territoire du Haut Béarn, représente un enjeu clé pour la transition énergétique. La mise en place d'un guichet unique dédié à la rénovation énergétique, à la construction

neuve et aux énergies renouvelables constitue une avancée structurante. Ce service de proximité, clair et accessible, permet d'organiser un accompagnement efficace des habitants, avec pour objectif la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.

À mi-parcours du Plan Climat, l'avancement de cette action est significatif. Cette dynamique est encourageante et doit être consolidée dans la seconde moitié du programme. Il s'agira notamment de continuer à cibler les ménages en situation de précarité énergétique, de renforcer la formation des professionnels du territoire et de garantir des financements pérennes.

La mise en place d'un suivi consolidé des rénovations (étiquette énergétique, consommations avant/après) permettrait de mieux valoriser les impacts concrets du dispositif. Ce tableau de bord renforcerait sa crédibilité, faciliterait la mobilisation des financements, et soutiendrait l'engagement des partenaires publics et privés.

	Actions	Typologie d'Action	Nbre mesures	% Avancement Mesures	Commentaire	Impact des actions selon 3 objectifs principaux		
						% Mde	% GES	% EnR
2.2.1	Développer des alternatives à l'usage de la voiture individuelle	Outilage	2	30%	Lancement d'un Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique (DAACL) et d'un Document d'Orientation et d'objectifs (DOO) déclinant le SCOT (2024) Télétravail : déploiement de la fibre, 3 espaces de coworking Actions et expérimentations sur le cyclable, les TC, les TAD, le financement du covoiturage	2.90	3.99	
		Sensibiliser						
		Mettre en œuvre	1	50%				
		Animer						
		Evaluer						
2.2.2	Créer et promouvoir les projets d'aménagement bas carbone et à énergie positive	Outilage			La labellisation écoquartier engagée a été en fine abandonnée, ne permettant pas la promotion associée. Mais le travail mené et l'AMO mobilisée ont permis de faire monter les exigences environnementales dans les réalisations.			
		Sensibiliser	1	0%				
		Mettre en œuvre	1	30%				
		Animer						
		Evaluer						
2.2.3	Préserver l'eau et la biodiversité	Outilage	1	30%	Projet « la nuit sous un autre jour » terminé + charte partagée Participation à Adour 2050			
		Sensibiliser						
		Mettre en œuvre	1	90%				
		Animer						
		Evaluer						
2.2.4	S'outiller face aux risques naturels induits par le changement climatique	Outilage	1	0%	Le PICS [Plan Intercommunal de Sauvegarde] n'a pas été réalisé en articulation avec le Pays de Béarn par manque de moyen humain.			
		Sensibiliser						
		Mettre en œuvre						
		Animer						
		Evaluer						

L'axe 2.2 vise à inscrire les enjeux énergétiques et climatiques au cœur des politiques d'aménagement, en favorisant une transition vers un territoire sobre, résilient et durable. Il mobilise plusieurs leviers complémentaires : mobilité alternative, performance énergétique des bâtiments, développement des énergies renouvelables, préservation de la biodiversité et gestion des risques liés au changement climatique.

## Points positifs

Actions concrètes déjà engagées :

- Un levier structurant : la labellisation écoquartier  
Même si la labellisation finale n'a pas été obtenue, la démarche engagée a permis de mobiliser une AMO et d'initier une réflexion d'ensemble à l'échelle du quartier de la Confluence. Cette dynamique a enclenché des projets concrets et cohérents, intégrant les objectifs de sobriété et de qualité urbaine.
  - Maîtrise de l'énergie : rénovation de bâtiments publics (Hôtel de Ville, salle Barthou), poursuite de l'OPAH-RU sur le parc privé.
  - Mobilité : aménagement de rues partagées (Camou, Navarrot, Rocgrand), transfert de compétence mobilité à la CCHB.
  - Énergies renouvelables : installation photovoltaïque sur la mairie.
- Mobilité alternative : des expérimentations sont menées sur le vélo, les transports en commun, le covoiturage, ainsi que le développement du télétravail via la fibre et des tiers-lieux.
- Biodiversité : le projet « La nuit sous un autre jour » a abouti à une charte, avec une implication forte des communes pilotes.

## Points de vigilance

- L'absence de labellisation écoquartier a limité la capacité de promotion et d'essaimage du projet, ce qui impacte directement le niveau d'avancement.
- Le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS), pourtant central pour structurer la résilience territoriale, n'a pas encore été élaboré.

## Zoom sur les actions impactantes de ce sous-axe

Ce sous-axe ne contient pas d'actions identifiées parmi les plus impactantes.

## Conclusion

L'axe 2.2 présente un niveau d'avancement de 33 %, un rythme en deçà des attentes à mi-parcours. Ce retard s'explique principalement par l'absence de la labellisation écoquartier, qui a freiné la dynamique de valorisation initialement envisagée, ainsi que par l'absence de mise en œuvre du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS), action pourtant structurante pour renforcer la résilience territoriale, mais encore non engagée faute de moyens humains.

Pour autant, la démarche écoquartier, même partielle, a joué un rôle structurant en mobilisant une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et en lançant une réflexion ambitieuse sur l'aménagement durable du quartier de la Confluence. Cette dynamique a renforcé les exigences environnementales dans les opérations du territoire, rendant ainsi le partage d'expérience pertinent au regard des actions déjà engagées.

Dans ce contexte, il serait opportun de revoir la grille d'évaluation afin qu'elle s'adapte davantage à l'évolution de cette action, reflète mieux les progrès réalisés, et soutienne plus efficacement la dynamique en cours tout en optimisant la valorisation des résultats.

D'autres leviers solides ont été activés : le projet « La nuit sous un autre jour » a permis de croiser les enjeux de biodiversité et de sobriété énergétique autour de la trame noire ; des expérimentations sur les mobilités alternatives et le télétravail sont en cours de déploiement.

Enfin, l'intégration du territoire au programme LIFE PYRENEES4CLIMA et la signature d'une convention de R&D pour une stratégie de résilience face aux risques naturels témoignent d'une volonté forte d'inscrire les enjeux climatiques dans une approche territoriale élargie. Ces opportunités, survenues après l'élaboration du PCAET, illustrent le processus d'amélioration continue du plan. Ainsi, même si certaines actions initiales n'ont pas pu être menées à terme, d'autres

initiatives viennent compléter et renforcer la dynamique engagée. À ce titre, les bases posées sont solides. La montée en puissance de cet axe dépendra désormais de la finalisation des outils stratégiques attendus — notamment le PICS — et de la capacité du territoire à concrétiser les projets engagés, dans une logique d'aménagement sobre, résilient et durable.

	Actions	Typologie d'Action	Nbre mesures	Avancement Mesures	Commentaire	Impact des actions selon 3 objectifs principaux		
						% Mde	% Ges	% EnR
2.3.1	Réaliser les aménagements nécessaires aux mobilités alternatives	Outilage			Jalonnement et prêt location courte et longue durée des VAE élargie au territoire de la CCHB : 98 locations en 2023 et 62 en longue durée ; 3 Stations libre-service aux haltes ferroviaires : 231 locataires en 2023			
		Sensibiliser						
		Mettre en œuvre	2	50%				
		Animer						
		Evaluer						
2.3.2	Répertorier, promouvoir les dispositifs existants et travailler sur de nouvelles offres de services pour le grand public et les déplacements professionnels	Outilage			Challenge de la mobilité : 2023 : 8 entreprises participantes et 166 personnes - 3 871,54 KgCo2 évité 2024 : 9 entreprises participantes et 118 personnes - 2291,12KgCo2 évité - Aide à l'achat de Vélo électrique : 34 aides attribuées sur 43 demandes ; - Savoir rouler à Vélo : 6 classes soit 119 élèves accompagnés, - Animation "Mai à vélo" Poursuite de l' Accompagnement des entreprises pour l'établissement de plan de mobilité employeur (Lindt, EPSA) + promotion (petit déj éco)			
		Sensibiliser	1	70		1.34	2	
		Mettre en œuvre						
		Animer	1	30%				
		Evaluer						
2.3.3	Accompagner et expérimenter le développement des mobilités alternatives	Outilage			BioGNV en réflexion long terme, navette autonome stoppée.			
		Sensibiliser						
		Mettre en œuvre	1	0%				
		Animer	1	30%			0.07	
		Evaluer						
		Evaluer						

La CCHB a validé son Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) fin 2024, qui constitue désormais la ~~réalisation de l'axe 2~~ pour structurer une offre de mobilités alternatives à l'autosolisme. À travers cet axe, le Haut Béarn affirme sa volonté de proposer des solutions sobres, solidaires et adaptées à un territoire rural de montagne, en conjuguant offre de services, sensibilisation et innovation.

## Points positifs

- **Dynamique forte et complémentaire sur les mobilités douces :**
  - Réseau cyclable en cours d'aménagement (106 km jalonnés).
  - Déploiement d'offres en VAE (location longue durée + libre-service).
  - Mobilisation citoyenne et éducative via des campagnes comme "Mai à Vélo".
- **Engagement des acteurs économiques :**
  - Plans de mobilité employeurs co-construits (ex : Lindt, EPSA).
  - Challenge mobilité interentreprises avec résultats concrets (6 tonnes CO<sub>2</sub> évitées).

## Points de vigilance

- **Blocage structurel sur le BioGNV, lié à :**
  - Une réglementation européenne qui pénalise les solutions "faible émission" au profit du tout "zéro émission".
  - Un marché encore peu incitatif, avec des transporteurs orientés vers des carburants alternatifs plus facilement accessibles (B100, HVO).
  - Des investisseurs frileux, exigeant des garanties d'usage importantes.

## Zoom sur l'action impactante de cet axe

Ce sous-axe ne contient pas d'actions identifiées parmi les plus impactantes.

## Conclusion

Les actions en faveur des mobilités alternatives avancent à un bon rythme, surtout sur le vélo et l'implication des entreprises. Le plan de mobilité validé donne un cap clair, et les habitants comme les entreprises commencent à changer leurs habitudes.

Mais des freins restent présents, surtout sur les projets comme le BioGNV, qui dépendent de décisions prises à l'échelle nationale ou européenne. Malgré cela, le Haut-Béarn reste dans une bonne dynamique, avec des projets concrets, réalistes et adaptés à son territoire.

## QUE RETENIR DE L'AXE 2

**À mi-parcours du PCAET, l'Axe 2 – dédié à la sobriété territoriale (habitat, aménagement, mobilités) – affiche un niveau d'avancement qualitatif moyen de 47 %, sur 9 actions et 24 mesures. Porté par une dynamique notable sur la rénovation énergétique de l'habitat, cet axe montre des avancées inégales selon les volets.**

### Des avancées significatives :

- Un guichet unique de l'habitat, avec plus de 3 500 accompagnements depuis 2022. Des gains énergie-climat conséquents sur le logement : la rénovation représente plus de 30 % des gains GES de l'axe.
- Des actions concrètes en matière de mobilités douces (jalonnement cyclable, VAE, plans de mobilité employeur).
- Des démarches d'aménagement intégrant les enjeux climat,

**Des leviers encore sous-exploités :**

- Ralentissement des rénovations performantes, faute d'artisans qualifiés.
- Manque de moyens humains au sein de la CCHB, freinant certaines actions (ex : Plan de Sauvegarde, innovation mobilité).

**Les enjeux pour la seconde moitié du PCAET :**

- Poursuivre les rénovations performantes et cibler les ménages en précarité énergétique.
- Continuer les expérimentations engagées sur les mobilités alternatives, tout en explorant de nouveaux leviers d'action : par exemple, assurer un suivi de l'évolution du réseau de bornes électriques afin de soutenir concrètement le développement de ces usages.
- Renforcer l'ingénierie territoriale, en particulier sur le volet gestion des risques.

### 5.3 Axe 3 : œuvrer pour une agriculture et une forêt qui s'adaptent aux nouveaux besoins locaux et la nouvelle donne climatique

Envoyé en préfecture le 22/12/2025  
 Reçu en préfecture le 22/12/2025  
 Publié le 01/01/2026  
 ID : 064-200067262-20251216-251216\_17A\_ENV-DE

#### Axe 3.1 Accroître les services rendus par l'agriculture et la forêt au territoire

Niveau d'avancement qualitatif moyen : 10 %

	Actions	Typologie d'Action	Nbre mesures	Avancement des Mesures	Commentaire	Impact des actions selon 3 objectifs principaux		
						% Mde	% GES	% EnR
3.1.1	Constituer et animer un conseil scientifique d'expert au service du territoire	Outilage			Pas de partenariat formalisé pour avancer vers la constitution d'un Conseil Scientifique.			
		Sensibiliser						
		Mettre en œuvre						
		Animer	1	10 %		2.46	2.92	
		Evaluer						

L'axe 3.1 relève avant tout d'un travail d'animation territoriale : il s'agit de créer les conditions du dialogue entre les acteurs agricoles, forestiers et les politiques locales. Le monde agricole, bien qu'il ne soit pas un consommateur d'énergie fossile comme l'industrie ou les transports, figure parmi les premiers émetteurs de gaz à effet de serre, notamment à travers l'élevage, la gestion des sols et l'usage d'intrants. À l'inverse, il représente aussi un puissant levier de séquestration carbone, via les haies, les prairies, les pratiques agroécologiques ou encore la valorisation de la biomasse.

Dans ce contexte, la CCHB cherche à engager une dynamique collective, en identifiant des partenaires, en expérimentant des formes de coopération, et en posant les bases d'une gouvernance partagée. Cette animation, essentielle pour enclencher des transitions, reste dépendante de partenaires extérieurs, du contexte institutionnel agricole, et d'un cadre réglementaire largement piloté à l'échelle nationale ou européenne.

## Points positifs

- Plusieurs interlocuteurs ont été mobilisés au fil du temps : Chambre d'agriculture, coopératives (notamment Euralis), Pays de Béarn, Région, etc. Ces prises de contacts ont permis de tester différents canaux de coopération et d'identifier des relais potentiels. Ces essais n'ont pas toujours débouché, mais ils témoignent d'une volonté réelle de la collectivité d'ouvrir le dialogue.

## Points de vigilance

- Une animation tributaire de l'engagement des partenaires : plusieurs interlocuteurs ont changé, notamment à la Chambre d'agriculture, ce qui a ralenti voire interrompu les dynamiques engagées. En l'absence de relais solides et disponibles, la CCHB ne peut à elle seule porter la structuration d'un tel espace de dialogue.
- Une action locale sous la contrainte par des politiques nationales : sur les volets agricoles, les marges de manœuvre des collectivités sont limitées par le cadre de la PAC, pilotée à l'échelle nationale et européenne. Il est donc difficile de faire évoluer les pratiques ou d'enclencher des transitions locales sans leviers concrets d'incitation ou de financement.

## Zoom sur les actions impactantes de ce sous-axe :

Ce sous-axe ne contient pas d'actions identifiées parmi les plus impactantes.

## Conclusion

L'animation territoriale autour de l'agriculture et de la forêt reste un défi majeur. Malgré plusieurs tentatives pour réunir les acteurs et favoriser le dialogue, l'espace de concertation n'a pas encore trouvé sa forme ni sa dynamique pérenne. Il est donc nécessaire de repenser les objectifs, les modalités de cet espace, afin de mieux répondre aux besoins réels du territoire et des acteurs.

Le monde agricole évolue, mais le manque d'accès à des données fiables et partagées complique la compréhension collective des dynamiques en cours, ce qui freine l'émergence d'un intérêt commun et cohérent. Sans une vision partagée, les échanges restent ponctuels et les avancées limitées.

Dans ce contexte, il est pertinent de relancer la mobilisation des acteurs et d'explorer différentes pistes pour structurer un espace de dialogue plus efficace. À une échelle plus large, le comité de gestion de la biomasse, créé sous l'égide du Préfet, constitue une initiative qui pourrait, indirectement, soutenir cette dynamique en fédérant certains partenaires autour de thématiques communes. Cependant, cet outil ne remplace pas la nécessité de développer des espaces de travail plus locaux, adaptés aux spécificités du Haut-Béarn, où la CCHB pourrait jouer un rôle d'animateur pour faciliter le partage d'informations et la co-construction de solutions.

Cette démarche s'inscrit également dans la continuité des enjeux liés à la séquestration carbone, présentés dans le chapitre précédent. Le territoire dispose d'un potentiel important, porté par ses surfaces agricoles et forestières, contribuant significativement à compenser ses émissions. Valoriser ce potentiel implique un travail collectif, fondé sur un accès partagé aux données et une implication active de tous les acteurs.

Ainsi, au-delà des cadres institutionnels et des contraintes nationales, la collectivité doit renforcer son rôle d'animateur territorial pour fédérer les acteurs autour des transitions agricoles et forestières. Cela passe par la construction d'un espace de dialogue renouvelé, capable d'impulser une dynamique collective et durable, à la hauteur des enjeux locaux et climatiques.

## Axe 3.2 Faciliter le développement et l'accès aux ressources locales

Niveau d'avancement qualitatif moyen : 30 %

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20251216-251216\_17A\_ENV-DE

	Actions	Typologie d'Action	Nbre mesures	% Avancement Mesures	Commentaire	Impact des actions selon 3 objectifs principaux		
						% Mde	% GES	% EnR
3.2.1	Travailler à l'autosuffisance alimentaire	Outilage	1	10%	Pas de mise en œuvre de maraîchage, ni d'organisation opérationnelle en place. Participation au PAT du Pays de Béarn. Partenariat public-privé pour la création d'un atelier de transformation et d'un magasin de producteurs sur la commune d'Ance Féas.			
		Sensibiliser						
		Mettre en œuvre						
		Animer	1	50 %				
		Evaluer						

L'axe 3.2 vise à renforcer l'autonomie alimentaire du territoire, à travers le développement d'une agriculture locale, durable et diversifiée. Il s'inscrit dans une logique de résilience alimentaire, avec le soutien à l'installation de maraîchers, la participation au Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Pays de Béarn et la mise en place de circuits de distribution adaptés.

## Points positifs

- **Un engagement affirmé dans les dynamiques supra-territoriales** : en participant activement au Projet Alimentaire Territorial (PAT), la CCHB contribue à une réflexion commune sur l'alimentation dans tout le territoire, ce qui permet de créer des liens et de mieux coordonner les actions entre intercommunalités.
- **Des outils structurants en place** : la plateforme logistique "Manger Béarnais", la SCIC Ceinture Verte, la conserverie d'Ance Féas ainsi que le collectif fermier constituent des dispositifs opérationnels pour soutenir la transformation, la distribution et la valorisation des produits locaux
- **Des actions pour sensibiliser et impliquer le public** : des initiatives comme une enquête sur les habitudes alimentaires, la création d'un outil éducatif pour les enfants ou encore la mise en valeur des agriculteurs engagés dans la démarche permettent de renforcer la mobilisation autour de ces enjeux.

## Points de vigilance

- **Difficultés économiques et institutionnelles** : modèle de la Ceinture Verte fragilisé par des problèmes de financement et une baisse de la demande d'installation.
- **Instabilité des partenariats** : certaines dynamiques (couveuse, collectif fermier) peinent à se maintenir dans la durée sans financement pérenne.

## Zoom sur les actions impactantes de ce sous-axe

Ce sous-axe ne contient pas d'actions identifiées parmi les plus impactantes.

## Conclusion

L'axe 3.2 traduit une ambition claire de favoriser une alimentation locale, durable et accessible. Malgré un démarrage ralenti, les actions engagées (participation active au PAT, structuration de filières via la plateforme "Manger Béarnais" ou la Ceinture Verte) posent les bases d'une stratégie alimentaire territoriale solide.

Si les résultats concrets restent encore limités, les outils, études et partenariats en cours montrent une volonté de construire dans la durée. La réussite de cet axe dépendra désormais de deux leviers majeurs : relancer l'installation d'agriculteurs en circuits courts, notamment en maraîchage, et pérenniser les outils existants en assurant leur viabilité économique et leur appropriation par les acteurs locaux.

## QUE RETENIR DE L'AXE 3

À mi-parcours du PCAET, l'Axe 3 – adapter l'agriculture et la forêt aux nouveaux besoins locaux et aux enjeux climatiques – affiche un taux d'avancement moyen de 26 %, basé sur 2 actions et 3 mesures. Cette étape a permis de poser des bases importantes, même si les avancées restent encore modestes face aux défis complexes du secteur.

### Des avancées significatives :

- Mise en place d'outils structurants : la plateforme logistique « Manger Béarnais », la SCIC Ceinture Verte, la conserverie et l'atelier de transformation à Ance Féas, ainsi que le collectif fermier, qui soutiennent la transformation, la distribution et la valorisation des produits locaux.
- Une mobilisation de partenaires clés (Chambre d'agriculture, coopératives, collectivités) et création récente du comité de gestion de la biomasse, vecteur de coordination entre acteurs.
- La réalisation d'études préliminaires et premières actions de sensibilisation auprès du public et des acteurs agricoles.

### Des leviers encore sous-exploités :

Mais cette dynamique reste freinée par plusieurs facteurs :

- L'instabilité des référents, l'absence de relations de travail régulières et le manque d'accès à des données agricoles partagées freinent la structuration d'une dynamique collective et durable sur le territoire.
- Contraintes réglementaires nationales, notamment la Politique Agricole Commune (PAC), qui limitent les marges de manœuvre locales.
- Difficultés économiques impactant la pérennité des dispositifs et une mobilisation inégale des producteurs, notamment en maraîchage.

### Les enjeux pour la seconde moitié du PCAET :

#### • Relancer une dynamique collective autour d'un cadre de travail partagé

L'enjeu central pour la seconde moitié du PCAET est de **relancer une dynamique territoriale cohérente**, en passant d'initiatives ponctuelles à une **collaboration plus structurée et continue**. Cela suppose de **stabiliser les partenariats**, de **recréer des relations de travail régulières**, et de **clarifier ensemble les objectifs poursuivis**. A partir des expériences passées, il s'agit de **définir un cadre de travail réaliste et adapté au Haut-Béarn**, que la CCHB peut porter dans ses fonctions d'animation, pour **fédérer les acteurs autour d'un intérêt commun** : mieux comprendre les enjeux agricoles et forestiers, agir de manière coordonnée, et construire des réponses durables face aux défis climatiques et économiques.

#### • Consolider les dispositifs existants en clarifiant le rôle d'appui de la CCHB

Des initiatives comme « **Manger Béarnais** », la **SCIC Ceinture Verte** ou l'**atelier d'Ance Féas** constituent des leviers concrets pour structurer une alimentation locale et durable. Leur pérennité dépend toutefois de **conditions économiques, humaines et organisationnelles fragiles**, ainsi que de leur **appropriation par les acteurs du territoire**.

Dans ce contexte, **la CCHB a un rôle à jouer non pas en tant que pilote direct**, mais comme **facilitateur et soutien stratégique** : mise en lien des acteurs, appui ponctuel à la recherche de financements, participation aux espaces de gouvernance, ou encore valorisation des démarches auprès du public et des partenaires institutionnels. **Clarifier ce rôle soutenant** permettra d'éviter des attentes irréalistes et de **renforcer l'utilité des dispositifs dans la durée**, tout en s'inscrivant dans une vision territoriale partagée. Malgré un contexte complexe et mouvant, cet axe témoigne d'une réelle volonté de transition, condition indispensable pour bâtir une agriculture et une forêt résilientes, capables de répondre aux enjeux climatiques actuels et futurs.

## 5.4 Axe 4 : Faire de la transition écologique un atout pour un développement économique durable

### Axe 4.1 Accompagner les filières d'énergies renouvelables du territoire

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20251216-251216\_17A\_ENV-DE

**Niveau d'avancement qualitatif moyen : 36 %**

	Actions	Typologie d'Action	Nbre mesures	Avancement des Mesures	Commentaire	Impact des actions selon 3 objectifs principaux		
						% Mde	% GES	% EnR
4.1.1	Photovoltaïque	Outilage	1	30%	Du conseil peut être délivré via le guichet unique, mais aucune action concrète n'est aujourd'hui menée : ni étude, ni animation spécifique. Des réflexions se poursuivent, et devront aboutir via une sensibilisation des élus sur ce sujet.			13.19
		Sensibiliser	1	30%				
		Mettre en œuvre						
		Animer						
		Evaluer						
4.1.2	Bois-énergie	Outilage			Pas de portage politique à l'échelle de la CCHB, action discutée à l'échelle du Pôle Métropolitain. Cependant le réseau de chaleur d'Oloron Sainte Marie est en cours de mise en service.			
		Sensibiliser						
		Mettre en œuvre	1	50%				43.96
		Animer						
		Evaluer						
4.1.3	Méthanisation	Outilage	1	70%	Avec "Métha-Chartez" sur la commune de Précilhon, c'est 10 GWh/an de <u>Gaz verts</u> supplémentaires qui viennent verdier les réseaux du territoire. Pas d'autre projet sur le territoire.			16.02
		Sensibiliser						
		Mettre en œuvre						
		Animer						
		Evaluer						
4.1.4	Hydroélectricité	Outilage			Pas d'action de la CCHB sur ce sujet			
		Sensibiliser						
		Mettre en œuvre						
		Animer	1	0%				2.46
		Evaluer						

L'autonomie énergétique visée par le Haut-Béarn à l'horizon 2030 suppose de conjuguer sobriété, efficacité et production locale d'énergie renouvelable. L'axe 4.1 du PCAET s'inscrit pleinement dans cette ambition, en visant à structurer et accompagner les filières locales de production d'énergie. Il s'agit non seulement d'exploiter les ressources naturelles disponibles — solaire, bois, méthanisation — mais aussi de générer des retombées économiques locales, au bénéfice du développement du territoire et de ses acteurs.

Si l'hydroélectricité reste une composante historique, ce sont aujourd'hui les filières photovoltaïque, bois-énergie et méthanisation qui incarnent les nouvelles marges de manœuvre pour renforcer l'indépendance énergétique du territoire. L'enjeu dépasse la simple addition de projets techniques : il s'agit de construire une vision territoriale partagée, mobilisatrice, et alignée avec les ressources, les acteurs et les capacités locales.

L'axe 4.1 témoigne ainsi d'un changement d'échelle progressif : d'une approche opportuniste, on passe à la structuration d'un véritable écosystème territorial de production d'énergie renouvelable, où chaque filière contribue à un mix cohérent, créateur de valeur et adapté aux spécificités du Haut-Béarn.

## Points positifs

- Une dynamique d'acculturation engagée envers les élus** : éduc'tour, réunions techniques et retours d'expériences qui favorisent la montée en compétence des acteurs locaux.

## Points de vigilance

- Pas de cap intercommunal clair** : malgré un potentiel reconnu, les initiatives restent éparques, faute d'une stratégie territoriale coordonnée pour structurer un mix énergétique local.
- Ingénierie et pilotage limités** : l'absence de portage politique fort et le manque de moyens techniques freinent les dynamiques collectives.

## Zoom sur les trois actions impactantes de ce sous-axe :

### 1. Photovoltaïque

**Avancement : 30 % – Impact estimé : ENR 13,19 %**

Le développement du photovoltaïque dans le Haut-Béarn croise plusieurs dynamiques réglementaires et stratégiques : la loi APER (et les ZAEs), le PLUi (qui intègre les objectifs énergie-climat), et le PCAET (qui vise l'autonomie énergétique à l'horizon 2030). Malgré une progression de plus de 35 % de la production depuis 2015, les volumes produits restent insuffisants pour atteindre l'objectif de 58,5 GWh/an. Le potentiel mobilisable sur toitures (environ 10 GWh/an) impose d'ores et déjà une diversification vers des installations au sol — sur friches, parkings ou anciens sites dégradés — à hauteur d'environ 60 hectares.

## Freins persistants et leviers limités

Chez les particuliers, bien que le PLUi fournisse un cadre clair, la dynamique reste contrainte par une conjoncture financière défavorable : baisse des aides, révision des tarifs de rachat, incertitudes réglementaires. La collectivité a mis en place sur son site internet une rubrique pour informer et accompagner les ménages, mais ses marges de manœuvre restent limitées.

Côté entreprises, les projets émergent principalement sous l'impulsion réglementaires (décret tertiaire, loi APER, démarches RSE), mais se développent de manière autonome, sans coordination territoriale.

Plus structurellement le manque de main d'œuvre locale freine le développement : seules deux entreprises locales sont certifiées RGE sur le territoire. Le renforcement des compétences et l'accès à la qualification RGE sont des conditions indispensables à la montée en puissance des projets et au soutien à l'emploi local. Il est également essentiel de s'assurer que les entreprises labellisées ne soient pas fragilisées par ces évolutions tarifaires.

## Photovoltaïque au sol : une vision à structurer

Plusieurs projets privés d'installations photovoltaïques au sol sont aujourd'hui à l'étude sur le territoire. Certains suscitent des réticences locales — perception d'un manque de concertation, conflits d'usage, perte de cohérence paysagère ou environnementale. Ces situations révèlent l'urgence d'un cadre clair et partagé.

Des retours d'expériences montrent que des projets mal encadrés peuvent saturer les réseaux, réduire l'acceptabilité des ENR ou compromettre la planification territoriale. Pour éviter ces effets de bord, il est nécessaire de formaliser un cadre de bonnes pratiques, qui garantisse l'ancrage local, l'acceptabilité sociale et la cohérence avec le SCOT, le PCAET et les ambitions d'autonomie énergétique.

### Une posture politique en mutation

L'identification des ZAEnR aurait pu servir d'outil de planification. Les élus ont préféré s'en tenir à la logique communale prévue par la loi, sans démarche collective intercommunale. En contrepartie, la stratégie s'est recentrée sur l'acculturation des élus.

L'éduc'tour organisé en 2024 marque un tournant. En exposant les réussites de territoires ayant structuré leur développement solaire, il a contribué à faire évoluer les postures. Il a mis en lumière les externalités positives d'un développement encadré : retombées économiques locales, implication citoyenne, gouvernance partagée, valorisation du foncier public ou dégradé.

### Vers une nouvelle trajectoire collective

Pour réussir cette transition, il est nécessaire de continuer à renforcer les compétences des élus et des services. Le patrimoine intercommunal peut d'abord devenir un exemple concret d'intégration réussie du photovoltaïque, générant des retombées économiques locales positives.

Deux axes, portés dans une démarche expérimentale, sont en réflexion :

- Un projet d'autoconsommation collective en partenariat avec Béarn Énergies Citoyennes, déjà active sur deux bâtiments intercommunaux, dont la faisabilité sera prochainement évaluée,
- Une feuille de route dédiée à la solarisation du patrimoine intercommunal, visant à piloter une montée en puissance maîtrisée du photovoltaïque, tout en consolidant les savoir-faire internes. Cette approche, fondée sur l'expérimentation et la pédagogie, doit renforcer la légitimité de l'action publique et poser les bases d'un engagement structurant à moyen terme.

## 2. Bois énergie

### Avancement : 50 % – Impact estimé : ENR 46.96%

Le Haut-Béarn bénéficie d'un important gisement forestier, couvrant 438 km<sup>2</sup>, soit 41 % du territoire. Le bois constitue déjà le principal mode de chauffage pour plus d'un tiers des ménages. Cette ressource locale, renouvelable et peu carbonée, représente un levier majeur pour la transition énergétique et la relance économique locale.

Depuis 2023, la signature du Contrat chaleur renouvelable territorial avec l'ADEME, qui constitue un moyen important à l'échelle départementale, a permis de franchir un cap significatif :

- Création d'un poste d'animation dédié (1,5 ETP) ;
- Réalisation de plusieurs études de faisabilité ou d'opportunité ;
- Mise en service de réseaux de chaleur à Bedous et Arette, ainsi que la finalisation prochaine du réseau Oloron-Bidos.

Il est important de souligner que certaines actions dépendent directement des financements liés à ce contrat et ne relèvent pas uniquement des compétences du territoire.

La structuration de la filière bois, reste un enjeu clé : identification des gisements exploitables, montée en compétences des entreprises locales, mutualisation d'outils (broyeurs, plateformes, assistance à maîtrise d'ouvrage). Dans ce contexte, le réseau BOSC va jouer un rôle structurant important pour la filière.

Un travail de coordination est déjà amorcé à l'échelle du Béarn, porté par le pôle métropolitain, avec l'ambition de bâtir une stratégie forestière territoriale partagée, favorisant ainsi une dynamique collective et durable.

### **3. Méthanisation**

#### **Avancement : 70 % – Impact estimé :GES 16.02 %- ENR 46.96 %**

Le Haut-Béarn, territoire agricole, présente un fort potentiel pour la méthanisation, levier énergétique circulaire permettant de valoriser effluents d'élevage, résidus agricoles ou biodéchets.

- Deux unités sont en fonctionnement, dont une seule injecte dans le réseau, avec une production de 7,5 GWh/an,
- Un projet d'extension est en cours à Précilhon, visant l'objectif de +9 GWh/an fixé dans le PCAET.

#### **La méthanisation, un levier pour le territoire**

La méthanisation permet de consolider les modèles d'exploitation agricole en place, tout en soutenant le développement économique des agriculteurs. En valorisant les ressources du territoire, elle génère des retombées locales durables et renforce l'autonomie énergétique du Haut-Béarn.

#### **Un rôle de facilitateur sur les projets en cours**

La Communauté de communes s'est impliquée dès le démarrage du projet d'Orin :

- Appui à l'achat du foncier,
- Participation aux réunions publiques,
- Visites du site.

Ce projet a vu le jour dans de bonnes conditions, avec une insertion territoriale maîtrisée, et pourrait servir de référence pour d'autres initiatives locales. Une sensibilisation à l'usage du GNV a également été portée auprès de transporteurs du Haut-Béarn. En facilitant la mise en relation des acteurs locaux autour du BioGNV, la CCHB engage une dynamique concrète en faveur de la mobilité durable. En lien avec la valorisation des ressources issues de la méthanisation, cette approche opérationnelle illustre la capacité du territoire à développer des solutions circulaires, ancrées localement. Elle traduit une volonté plus large de construire une transition énergétique cohérente, à l'interface des enjeux agricoles, économiques et environnementaux du Haut Béarn.

#### **Une animation territoriale à renforcer**

Plusieurs structures interviennent déjà (Chambre d'agriculture, ADEME, Région), mais la coordination reste morcelée. Le rôle de l'intercommunalité est de :

- Maintenir des liens étroits avec ces partenaires,
- Assurer une veille active,
- Soutenir les porteurs de projets, dans un contexte où ceux-ci sont longs à mûrir et relèvent d'initiatives privées.

#### **Enjeux à moyen terme**

- Consolider la fonction d'interface entre collectivités, exploitants et partenaires institutionnels,
- Rester en lien avec les opérateurs gaziers (Terega, GRDF) et les réseaux comme MéthaN-Action, qui peuvent faciliter l'émergence de projets mais aussi avec le Pôle départemental des énergies renouvelables (Pôle EnR) qui constitue un guichet unique pour les élus et porteurs de projets souhaitant structurer une initiative dans les filières EnR (solaire, méthanisation, éolien, etc.).
- Identifier et valoriser les potentiels, pour accompagner une production de gaz vert en phase avec les objectifs régionaux et locaux.

## Conclusion

**L'axe 4.1 témoigne d'une volonté croissante de faire des énergies renouvelables un levier structurant de l'autonomie énergétique du Haut-Béarn.** Si les projets pleinement opérationnels restent encore limités, les fondations sont désormais posées : les documents de planification intègrent les ENR, les premières dynamiques sont engagées, et une culture commune commence à émerger parmi les élus et acteurs locaux.

Dans un contexte où le potentiel énergétique local, bien que réel, reste encore peu structuré, il s'agit désormais de fédérer les initiatives autour d'une stratégie intercommunale cohérente, fondée sur un mix diversifié et adapté aux spécificités du territoire. À moyen terme, cette stratégie doit permettre de faire émerger une trajectoire énergétique progressive, ancrée localement et portée par l'expérimentation, l'exemplarité publique ainsi que la valorisation des ressources disponibles. Dans cette dynamique, chaque filière — solaire, bois, méthanisation — joue un rôle essentiel pour constituer un mix énergétique résilient et propre au Haut-Béarn.

Trois axes structurants permettent d'initier et d'amplifier cette dynamique :

- **Photovoltaïque** : développement d'un projet d'autoconsommation collective avec Béarn Énergie Citoyenne, feuille de route dédiée à la solarisation du patrimoine intercommunal, structuration d'un cadre de bonnes pratiques pour le solaire au sol ;
- **Bois-énergie** : consolidation de la filière locale grâce au Contrat chaleur renouvelable, développement de réseaux de chaleur et mobilisation des acteurs via le réseau BOSC ;
- **Méthanisation** : accompagnement des porteurs de projets, montée en puissance maîtrisée autour de projets à forte insertion territoriale, rôle accru de la collectivité comme facilitateur.

L'ambition est claire : construire une trajectoire énergétique durable, collective et adaptée aux ressources du Haut-Béarn. Cela suppose d'articuler montée en compétence, cohérence territoriale, et retombées économiques locales, pour faire des ENR non pas des projets isolés, mais une composante structurante du développement local. À cet égard, la filière hydroélectrique, qui constitue plus de 80 % de la production d'énergies renouvelables du Haut-Béarn, demeure un pilier essentiel. Face aux contraintes réglementaires et aux aléas climatiques qui impactent sa production, il est primordial de poursuivre les efforts pour sécuriser la qualité des données, intégrer la variabilité naturelle, et renforcer la concertation entre acteurs — notamment par la mise en place d'un observatoire local dédié — afin d'assurer la pérennité et l'efficacité de cette ressource majeure dans le mix énergétique du territoire.

## Axe 4.2 Accompagner l'offre touristique

Niveau d'avancement qualitatif moyen : 42 %

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20251216-251216\_17A\_ENV-DE

	Actions	Typologie d'Action	Nbre mesures	% Avancement Mesures	Commentaire	Impact des actions selon 3 objectifs principaux		
						% Mde	% GES	% EnR
4.2.1	Soutenir une démarche de tourisme durable	Outilage			La dimension environnementale est intégrée au schéma de développement touristique, et fait l'objet d'informations régulières (newletters : 338 destinataires, 9088 brochures de l'OT diffusées, site internet des Pyrénées béarnaises (236 703 visiteurs uniques sur 11 mois), réseaux sociaux : FaceBook (21 555) et Instagram (8777) au 01/11/24. Valorisation des 20 marchés de producteurs existants. Expérimentation du TAD en vallée d'Aspe, étude en cours sur le vélo, démarche pour la mobilité électrique envers les saisonniers			
		Sensibiliser	3	50%				
		Mettre en œuvre	1	50%				
		Animer						
		Evaluer						
4.2.2	Travailler à adapter l'offre touristique aux évolutions climatiques	Outilage			Poursuite de 2 programmes de rénovation : requalification de meublés touristiques + programme spécifique à La Pierre St Martin. + AMI Atout France et programme La Pierre Saint Martin. Accompagnement des stations dans la diversification de leurs activités.			
		Sensibiliser						
		Mettre en œuvre	2	25%				
		Animer						
		Evaluer						
		Evaluer						

L'axe 4.2 met en lumière la volonté du Haut-Béarn de repositionner son offre touristique dans une logique de durabilité, d'attractivité renouvelée et de résilience face aux impacts du changement climatique. Territoire de montagne au tourisme saisonnier marqué, le Haut-Béarn cherche à accompagner les acteurs locaux vers une offre plus sobre, plus locale et plus écoresponsable.

À ce jour, plusieurs actions concrètes ont été engagées, à l'interface entre valorisation des circuits courts, mobilité douce, rénovation du bâti touristique et diversification de l'offre. Ces démarches, installent progressivement une culture de transition dans le secteur.

## Points positifs

- **Valorisation du tourisme local et durable** : mise en avant des producteurs, des circuits courts et des savoir-faire locaux via des animations, visites et marchés.
- **Communication régulière** sur les enjeux énergie-climat et les initiatives durables à travers les supports de l'Office de Tourisme.
- **Développement d'une mobilité touristique plus durable** : promotion des alternatives au véhicule individuel, expérimentation de solutions adaptées aux saisonniers.
- **Accompagnement de la montée en qualité de l'hébergement** : requalification des meublés, appui à la rénovation en station.
- **Diversification de l'offre touristique en montagne** : appui à l'évolution des stations vers un modèle moins dépendant de l'enneigement.

## Points de vigilance

- **Projets ralentis par un manque de moyens** : certaines actions n'avancent pas faute de financements ou de décisions institutionnelles (stations, copropriétés).

## Zoom sur les actions impactantes de ce sous-axe

Ce sous-axe ne contient pas d'actions identifiées parmi les plus impactantes.

## Conclusion

L'axe 4.2 amorce une transition touristique encourageante, avec des initiatives concrètes portées par une coopération active entre acteurs publics et privés. En poursuivant dans cette dynamique, le tourisme, secteur clé du Haut-Béarn, peut ainsi devenir un **levier stratégique de transition écologique**, en conjuguant attractivité, sobriété et adaptation au climat de demain.

**Axe 4.3** Impulser une dynamique auprès des acteurs économiques

**Niveau d'avancement qualitatif moyen : 44 %**

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20251216-251216\_17A\_ENV-DE

	Actions	Typologie d'Action	Nbre mesures	Avancement Mesures	Commentaire	Impact des actions selon 3 objectifs principaux		
						% Mde	% Ges	% EnR
4.3.1	Animer la communauté d'acteurs économiques sur la transition écologique (économie d'énergie, mobilité, déchets, eau, EnR, etc ...)	Outilage			1 réunion annuelle avec les acteurs socio-économiques du territoire			
		Sensibiliser						
		Mettre en œuvre						
		Animer	1	50%				
		Evaluer						
4.3.2	Travailler à optimiser les ressources sur le territoire et favoriser l'approvisionnement local	Outilage	1	0%	Démarche EITNA arrêtée. Programme européen et transfrontalier POCTEFA sur les déchets inertes en stand by. Finalisation en 2024 du programme Natura Valor sur la gestion des déchets verts (dont Achat d'un broyeur de végétaux mutualisé), 3 recycleries conventionnées avec la collectivité sur le territoire ; 1 à Oloron, 1 à Lasseube et 1 à Lees-Athas Zones de réemploi : 3 zones installées (sur les déchèteries d'Oloron-Lanneretonne, sur Bedous et sur Lasseube) avec 8 conventions établies Le PLPDMA avec un volet dédié aux acteurs économiques.			
		Sensibiliser	1	70%				
		Mettre en œuvre	1	100%				
		Animer	1	0%			0.01	
		Evaluer						

L'axe 4.3 met en avant la volonté de la Communauté de Communes du Haut-Béarn (CCHB) de fédérer et à animer les acteurs économiques du territoire autour de la transition écologique. À travers l'élaboration du PCAET, la CCHB a initié des ateliers thématiques et poursuit aujourd'hui l'animation de cette communauté pour aborder les enjeux liés à l'économie d'énergie, la mobilité durable, la gestion des déchets, l'eau et les énergies renouvelables, mais aussi à l'économie circulaire.

Ce travail s'appuie sur des partenariats divers afin d'accompagner les entreprises dans leurs projets de transition et d'encourager le partage d'expériences ainsi que l'expérimentation d'initiatives innovantes.

## **Points positifs**

- Mise en œuvre active du programme Natura Valor pour la gestion des déchets verts.
- Déploiement de zones de réemploi initiées, bien que sans site pleinement opérationnel à ce jour.
- Dynamique d'animation soutenue auprès des acteurs économiques, avec organisation régulière d'ateliers, clubs et temps d'échange sur la transition écologique (mobilité, énergie, déchets).

## **Points de vigilance**

- Économie circulaire encore peu structurée, avec la démarche d'écologie industrielle territoriale (EITNA) stoppée faute d'ingénierie et de maturité locale.
- Filière de valorisation des déchets inertes limitée, freinée par des contraintes techniques, administratives et un manque de ressources dédiées.
- Transition vers les mobilités alternatives engagée mais ralentie par des obstacles réglementaires et un contexte économique incertain.

## **Zoom sur l'action impactante de cet axe**

Ce sous-axe ne contient pas d'actions identifiées parmi les plus impactantes.

## **Conclusion**

L'axe 4.3, qui vise à fédérer et animer les acteurs économiques du Haut-Béarn autour de la transition écologique, présente un avancement légèrement en deçà de ce qui est attendu à mi-parcours. Les actions liées au réemploi et à la gestion des déchets verts progressent de manière satisfaisante. Toutefois, les démarches d'écologie industrielle territoriale (EIT) et la valorisation des déchets inertes, notamment ceux issus du BTP, restent encore peu engagées. Ce retard s'explique par un manque d'ingénierie dédiée, la difficulté à adopter une organisation transverse, et par la jeunesse de la collectivité, qui n'est pas encore suffisamment mature pour porter pleinement ces projets collaboratifs complexes.

Concernant la mobilité, le développement du BioGNV, bien qu'actif, rencontre des freins réglementaires et un contexte de marché incertain qui ralentissent son déploiement. Pour avancer, il est essentiel d'élargir la réflexion à d'autres mobilités alternatives afin de diversifier les solutions et mieux répondre aux besoins du territoire.

La sensibilisation des acteurs économiques autour des enjeux « énergie » et « ressource » doit être poursuivie avec constance. Parallèlement, un renforcement des ressources techniques et humaines sera indispensable pour accompagner efficacement ces transitions, notamment pour structurer et développer une économie circulaire durable. Cette dynamique partagée favorisera l'innovation, l'expérimentation et la montée en maturité des acteurs, condition essentielle pour construire un territoire résilient et compétitif face aux enjeux environnementaux.

## QUE RETENIR DE L'AXE 4

**Avec un taux d'avancement qualitatif estimé à 40 %, l'Axe 4 progresse de manière contrastée, porté par 8 actions et 16 mesures. Il traduit une ambition claire : faire converger transition écologique, développement économique et attractivité territoriale. Si des démarches structurantes sont engagées, leur portée reste encore timide, notamment en l'absence d'ingénierie dédiée et de coordination intercommunale forte.**

### Des avancées significatives :

- Des **accompagnements sectoriels ciblés** ont été engagés : agriculture, tourisme, entreprises.
- Les **premiers projets de production d'ENR** émergent (réseaux de chaleur, méthanisation, bois-énergie).
- Des **expérimentations** intéressantes voient le jour sur les déchets verts ou les mobilités partagées.
- Les filières touristiques montrent une **appétence croissante pour la transition**, notamment via l'adaptation au changement climatique.

Ces éléments posent les premiers jalons d'un **modèle économique plus résilient et durable**, adapté aux spécificités du territoire.

### Des leviers encore sous-exploités :

Plusieurs freins ralentissent cependant la montée en puissance de cet axe :

- Malgré une **dynamique engagée**, le territoire doit encore **renforcer son portage politique et consolider ses ressources d'ingénierie**, internes comme externes, pour pleinement structurer une **dynamique collective cohérente**.
- La **transversalité entre services (environnement, développement économique, SICTOM...)** mérite encore **d'être renforcée**, afin de fluidifier la circulation de l'information et de mieux valoriser les actions déjà engagées. Favoriser les échanges entre ces acteurs pourrait permettre une remontée plus complète des données, enrichir le diagnostic territorial et stimuler des coopérations plus efficaces au service de la transition énergétique.

### Les enjeux pour la seconde moitié du PCAET :

Pour faire de l'Axe 4 un levier stratégique à part entière, il est nécessaire de :

- **Renforcer les capacités d'ingénierie et garantir la pérennité des ressources humaines et techniques indispensables.**  
 La réalisation d'un état des lieux complet des financements dont bénéficie le territoire permettrait de mieux valoriser ces soutiens, d'anticiper les risques liés à d'éventuelles interruptions, et ainsi de consolider la continuité.
- **Déployer une stratégie ENR lisible et partagée**, au-delà des projets isolés, pour structurer une vision commune et mobilisatrice à l'échelle intercommunale.
- **Améliorer la circulation de l'information entre les services concernés** (développement économique, environnement, gestion des déchets), afin de mieux faire remonter les initiatives, d'encourager leur mise en réseau, et d'enrichir la connaissance partagée.  
 La transversalité entre le SICTOM, le service environnement et le pôle développement économique pourrait ici jouer un rôle clé, en facilitant la collecte systématique d'informations, les retours d'expérience, et une meilleure cohérence d'ensemble.
- **Accélérer l'appropriation territoriale de cette transition comme vecteur de développement et de création de valeur locale**, en poursuivant et accentuant :
  - La valorisation des dynamiques déjà engagées sur le territoire (entreprises engagées, projets pilotes, initiatives agricoles ou touristiques),
  - L'organisation de temps de rencontre et de dialogue inter-acteurs, pour faire émerger une culture partagée de la transition,
  - La mise en visibilité d'actions concrètes susceptibles d'inspirer et d'entraîner d'autres porteurs de projet.

- Diversifier les solutions de mobilité durable.**

Si le développement du BioGNV est engagé, il reste freiné par un cadre réglementaire contraignant et un contexte de marché encore incertain. Pour avancer, il est essentiel d'élargir la réflexion à d'autres formes de mobilités alternatives, afin de répondre plus largement aux besoins spécifiques du territoire.

- Renforcer les compétences locales pour soutenir la montée en puissance des projets.**

Le déficit de main-d'œuvre qualifiée constitue un frein structurel, avec seulement deux entreprises certifiées RGE sur le territoire. Il est essentiel de veiller à la solidité économique de ces acteurs dans un contexte financier incertain, tout en facilitant l'accès à la qualification RGE pour de nouvelles entreprises. Cette dynamique s'inscrit en cohérence avec les actions engagées dans le cadre de l'Axe 2, en faveur des entreprises de la rénovation énergétique.

- Porter une attention spécifique à la filière hydroélectrique, qui constitue plus de 80 % de la production locale d'énergies renouvelables. Face aux contraintes réglementaires et climatiques impactant sa production, il est essentiel de sécuriser la qualité des données, d'intégrer la variabilité naturelle et de renforcer la concertation technique, notamment par la mise en place d'un observatoire local dédié, afin d'assurer la pérennité et la performance de cette ressource stratégique.**

Il s'agit désormais de passer d'un foisonnement d'initiatives à une dynamique cohérente, lisible et pleinement partagée à l'échelle intercommunale.

## 5.5 Axe 5 : Faire évoluer ensemble nos comportements pour préserver notre cadre de vie

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20251216-251216\_17A\_ENV-DE



**Axe 5.1** Promouvoir les enjeux et objectifs climat air énergie

**Niveau d'avancement qualitatif moyen :** 30 %

	Actions	Typologie d'Action	Nbre mesures	Avancement des Mesures	Commentaire	Impact des actions selon 3 objectifs principaux		
						% Mde	% GES	% EnR
5.1.1	Mettre en place et animer un comité technique dédié à la sensibilisation du grand public et du public scolaire	Outilage	1	30%	Les partenaires ont été rencontrés à plusieurs reprises, mais ne se sont finalement pas mobilisés dans le cadre d'un comité technique. L'action s'est alors recentrée sur la précarité énergétique. Elle est tributaire des partenaires en charge de ces politiques (CD64, CCAS), qu'elle accompagne sur les sujets énergie notamment.			
		Sensibiliser						
		Mettre en œuvre						
		Animer						
		Evaluer						
		Mettre en œuvre						
		Animer						
		Evaluer						

L'axe 5.1 vise à faire évoluer collectivement nos comportements pour préserver notre cadre de vie. Dans le cadre du PCAET, la création d'un comité technique dédié à la sensibilisation du grand public et des scolaires a été envisagée. Sa mission était d'identifier, coordonner et valoriser les initiatives existantes sur le territoire afin d'assurer cohérence et visibilité.

### **Points positifs**

- **Un ancrage local solide** : la redéfinition de l'action autour de la précarité énergétique permet de répondre à un besoin concret, identifié sur le terrain, et d'agir avec des partenaires impliqués dans l'accompagnement social.
- **Des premiers initiatives mises en place** : temps de sensibilisation organisés, diffusion de supports, montée en compétence des agents du CCAS, mobilisation des outils EDF.
- **Une cohérence renforcée avec la stratégie bas carbone départementale**, qui reconnaît la précarité énergétique comme un axe prioritaire.

### **Points de vigilance**

- **Contexte budgétaire défavorable** : Le budget contraint du Département fragilise le partenariat, limite le portage politique et opérationnel, et entraîne la mise en pause de la stratégie bas carbone ainsi que la limitation du déploiement des actions (ex. SLIME).
- **Structuration collective non aboutie** : La dynamique n'a pas pris, sans doute en raison d'un manque d'ingénierie et de l'absence d'identification claire des besoins et d'un intérêt commun. Une relance pourrait être envisagée, sous réserve de lever ces points.

### **Zoom sur les actions impactantes de ce sous-axe :**

Ce sous-axe ne contient pas d'actions identifiées parmi les plus impactantes.

### **Conclusion**

L'axe 5.1 reflète une réelle volonté de sensibilisation à l'échelle territoriale, mais son avancement demeure en deçà des objectifs attendus à mi-parcours du PCAET. Il se heurte notamment aux difficultés de mobilisation des partenaires et à l'absence de ressources dédiées pour animer durablement une stratégie de communication. Pour que cette action porte ses fruits, il faudrait relancer la démarche en renforçant cet appui technique et la mobilisation des acteurs.

Cela étant, la capacité d'adaptation du territoire mérite d'être soulignée : en recentrant l'action sur la précarité énergétique, un enjeu social majeur, la CCHB démontre sa faculté à répondre aux priorités locales et à engager des partenariats pertinents. Dans ce contexte, il serait utile de revoir le cadrage et le nom de l'action afin de mieux l'adapter aux attentes du territoire et des partenaires, tout en envisageant une relance de la démarche avec un appui technique renforcé et une mobilisation accrue des acteurs.

Niveau d'avancement qualitatif moyen : 60 %

	Actions	Typologie d'Action	Nbre mesures	% Avancement Mesures	Commentaire	Impact des actions selon 3 objectifs principaux		
						% Mde	% GES	% EnR
5.2.1	Porter des challenges/événements auprès de la population	Outilage			<p>Énergie : une animation organisée en 2023 a réuni près de 200 habitants, autour des économies d'énergie et des gestes du quotidien.</p> <p>Mobilité : deux temps forts ont eu lieu en 2024, rassemblant respectivement 50 habitants et 55 enfants, dans le cadre d'animations pédagogiques, notamment autour de l'opération <i>Mai à vélo</i>.</p> <p>Décarbonation : en 2025, une animation dédiée à la décarbonation a permis de sensibiliser 90 habitants.</p> <p>Déchets : une formation au jardinage "pauvre en déchets" a réuni 300 participants, témoignant d'un réel intérêt pour les pratiques écoresponsables.</p> <p>Jeunes publics : grâce au partenariat avec HBTE/BEC, près de 300 collégiens du Haut-Béarn ont bénéficié d'une sensibilisation aux enjeux de l'énergie.</p>			
		Sensibiliser	1	50%		2.90	1.04	
		Mettre en œuvre						
		Animier						
		Evaluer						
5.2.2	Expérimenter le mode participatif citoyen	Outilage			<p>Accompagnement à la création de la SAS Béarn Energies citoyennes, 2 installations PV en place.</p>			
		Sensibiliser	1	70%		1.56	0.54	1.10
		Mettre en œuvre						
		Animier						
		Evaluer						

L'axe 5.2 vise à encourager l'engagement des citoyens dans la transition écologique ~~à travers des actions concrètes et participatives~~. L'accompagnement de structures citoyennes porteuses de projets d'énergies renouvelables constitue un levier central : en devenant des ambassadeurs locaux, ces collectifs facilitent une appropriation durable des enjeux environnementaux et énergétiques à l'échelle du territoire.

## Points positifs

- **Ancrage territorial concret** : Les projets d'énergie renouvelable citoyenne matérialisent la transition et donnent un sens opérationnel à l'action publique.
- **Diversité des actions de sensibilisation** : Événements, ciné-débats, ateliers scolaires, challenges, ainsi que des outils numériques (site internet, vidéos pédagogiques) mobilisent différents publics, favorisent le partage des bonnes pratiques et encouragent le passage à l'acte, contribuant à faire évoluer les comportements.

## **Partenariats solides et multi-acteurs : L'alliance entre collectivités, associations, structures citoyennes et experts garantit une démarche collaborative et enrichie.**

## Points de vigilances

- **Continuité des ressources** : La perte de d'ingénierie TEPOS fragilise la dynamique et souligne le besoin d'une organisation stable et pérenne.

## Zoom sur les actions impactantes de ce sous-axe

Ce sous-axe ne contient pas d'actions identifiées parmi les plus impactantes.

## Conclusion

L'axe 5.2 affiche un bon niveau d'avancement à mi-parcours du PCAET, traduisant une dynamique encourageante. Il capitalise sur des actions concrètes, comme l'animation territoriale autour de la sobriété énergétique ou la création de structures citoyennes d'énergies renouvelables, qui offrent des leviers tangibles de mobilisation.

Néanmoins, cette dynamique reste partielle. L'implication citoyenne, bien que réelle, demeure à intensifier pour atteindre les ambitions fixées. Le renforcement de la coordination, l'élargissement des publics touchés, et la stabilisation de l'ingénierie – aujourd'hui fragilisée par la fin du dispositif TEPOS – sont autant de leviers à activer.

Ainsi consolidé, cet axe pourra pleinement transformer les habitants en acteurs éclairés et engagés de la transition écologique du territoire.

## QUE RETENIR DE L'AXE 5

À mi-parcours du PCAET, l'Axe 5 – dédié à l'évolution des comportements et à la mobilisation citoyenne – révèle des dynamiques contrastées, mais prometteuses. Avec un niveau d'avancement qualitatif moyen estimé à 30 % pour le sous-axe 5.1 (sensibilisation) et 60 % pour le sous-axe 5.2 (mobilisation citoyenne), cet axe reflète à la fois l'émergence d'initiatives concrètes et les difficultés à structurer une dynamique collective pérenne.

## Des avancées significatives :

- **Des formats d'animation variés** (challenges, débats, ateliers) ont permis de sensibiliser différents publics à la transition écologique.

- **Des projets citoyens concrets**, comme la création d'une société locale à énergies renouvelables, donnent corps à l'engagement et contribuent à faire émerger des ambassadeurs du PCAET.
- **Des partenariats multi-acteurs solides** (collectivités, associations, structures citoyennes) ancrent la dynamique dans le territoire.

### **Des leviers encore sous-exploités :**

Mais cette dynamique reste freinée par plusieurs facteurs :

- **L'absence d'ingénierie dédiée**, renforcée par la fin du dispositif TEPOS, freine la mise en œuvre d'une stratégie globale de mobilisation et limite la coordination entre acteurs.
- La **mobilisation citoyenne reste encore partielle** : si des initiatives existent, leur portée demeure limitée, et la sensibilisation ne touche pas encore suffisamment l'ensemble de la population.

Pour réussir la montée en puissance du PCAET sur sa seconde phase, il est indispensable :

- **De renforcer l'ingénierie interne**, condition incontournable pour relancer la dynamique collective, accompagner les acteurs de terrain, et structurer durablement les démarches de sensibilisation et de participation.
- De prévoir une enveloppe budgétaire spécifique pour financer l'animation territoriale, les actions de sensibilisation, ainsi que l'organisation de challenges et autres dispositifs participatifs. Cette dimension est essentielle pour assurer une mobilisation durable des acteurs, renforcer l'appropriation locale des projets, et traduire les ambitions en actions concrètes et visibles sur le territoire.

## 6. BILAN DE L'ORGANISATION DU PCAET

### 6.1 Bilan du rôle de coordinateur

A travers l'élaboration de son PCAET, la collectivité a assuré dès 2019 son rôle d'animatrice et de coordinatrice de la transition énergétique et écologique sur le Haut-Béarn. Notamment, en lien avec les acteurs locaux, l'animation mise en œuvre par la communauté des communes a permis de :

**Etablir de nombreux partenariats avec des acteurs publics, tant au niveau local qu'au niveau régional, afin de mener à bien sa politique de transition énergétique. Parmi ces partenariats, on retrouve des :**

- **Coopérations formelles avec les intercommunalités voisines** au sein du Pôle Métropolitain Pays de Béarn (8 EPCI), qui porte des projets mutualisés comme le PAT (Plan Alimentaire Territorial), et des initiatives sur la transition énergétique.
- **Collaboration avec la Région et l'ADEME** résultant en la participation (antérieurement) à l'animation régionale TEPOS. De nombreux échanges ont également lieu avec les services de l'État, notamment dans le cadre du PCAET.
- **Partenariats avec les chambres consulaires**, en particulier la Chambre d'Agriculture, qui participe au PAT, et avec laquelle est engagée la mise en place d'un Conseil Scientifique. La CCHB adhère à l'AREC, l'ATMO, au réseau 3AR.

**Accompagner les collectivités dans leurs projets d'énergie et favoriser l'émergence de nouveaux** projets : la mise en place d'actions de sensibilisation, l'adhésion à 3AR et l'engagement dans une politique d'achats durables coordonnée avec la ville d'Oloron Sainte Marie, la valorisation de Certificats d'Economie d'Energie, conseils de premier niveau) et la mise en réseau et le soutien des partenaires locaux (Conseil en Energie Partagé de territoire d'énergie, chargé de mission EnR de la COFOR 64).

Toutefois, certains défis subsistent, notamment :

- La **perte d'ingénierie interne** : absence de poste dédié à l'accompagnement des communes (par exemple pas de CEP - au-delà de ceux portés par le SDEPA),
- Le manque de **financements dédiés aux projets environnementaux des communes** (ex. : fonds de concours).

### Accompagner les acteurs du territoire

- **Les acteurs économiques**

L'intégration des enjeux énergie climat dans la politique de développement économique fait pleinement partie des objectifs du PCAET (cf. Axe 4).

Un accompagnement ponctuel des entreprises à la maîtrise de l'énergie se fait notamment à travers l'animation en lien avec le service économie (conseil de premier niveau, valorisation des CEE et redirection auprès des interlocuteurs de l'ADEME ou la Région) ; Des liens avec les entreprises du territoire se sont également faits autour des questions de la mobilité (élaboration de plans de mobilités – non encore finalisés). La thématique de l'Economie Circulaire, notamment au travers d'une démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale, n'a quant à elle pas encore été traitée.

#### Les acteurs du bâtiment et de l'immobilier

L'animation des professionnels du bâtiment est faite notamment au travers du guichet unique pour la rénovation énergétique mis en place sur le département, auquel participe activement la CCHB. Le PCAET envisageait aussi un volet sur les déchets inertes et notamment pour se conformer aux objectifs nationaux sur les déchets du BTP, mais ce volet reste à relancer dans la seconde phase de mise en œuvre du PCAET.

#### - Les acteurs touristiques

Les acteurs touristiques sont mobilisés au-travers de l'Office de Tourisme et des différentes démarches qu'il accompagne : filière de l'hébergement en meublé touristique (rénovation), stations de ski (diversification), promotion des productions locales, ainsi qu'un travail sur les mobilités, et bien sûr information et sensibilisation au travers de tous les circuits existants.

#### - Les acteurs agricoles

La chambre d'agriculture est un partenaire majeur de le CCHB, active notamment dans le PAT du Pays de Béarn. A l'échelle de la CCHB, la mise en place d'un Conseil Scientifique local, destiné à identifier les actions notamment d'adaptation à privilégier sur le territoire, n'a pas encore abouti.

Concernant la restauration scolaire, la CCHB et l'hôpital d'Oloron sont les 2 membres fondateurs du Groupement d'Intérêt Public (GIP) qui produit 330 000 repas en restauration collective, dont 32% de produits locaux. C'est un outil opérationnel important pour développer les productions locales.

- **Les scolaires**

Plusieurs animations ont été délivrées aux enfants sur différents sujets : les énergies renouvelables, la mobilité...

Une collaboration est mise en œuvre avec l'association HBTE [Haut Béarn en Transition Energétique]. Dans le cadre de la convention établie, une animation annuelle est organisée auprès de collégiens pour aborder les questions autour de l'énergie dans notre quotidien et la place des énergies renouvelables.

L'absence d'un Comité Technique partenarial initialement imaginé pour être en charge des sensibilisations aux divers publics n'offre pas un cadre concerté permettant de déployer autant d'animations qu'envisagé initialement.

- **Les habitants**

#### - Communication et mobilisation des habitants

Plusieurs animations ont été délivrées aux habitants sur différents sujets :

- 1 animation « énergie » pour les habitants en 2023 : 200 citoyens présents ;
- 1 animation liée à la mobilité en 2024 : 50 habitants présents
- 1 animation sur la décarbonation autour d'un ciné débat sur la fonte des glaciers pyrénéens en 2025 : 90 citoyens présents.

Même si l'absence d'un Comité Technique partenarial dédié aux sensibilisations et le non-renouvellement du poste TEPOS ont limité le déploiement initial des animations, la Communauté de communes du Haut-Béarn a su s'adapter en lançant, depuis 2024, une nouvelle rubrique consacrée à la transition écologique sur son site internet. Ce véritable centre de ressources dynamise désormais l'accompagnement des acteurs du territoire, favorisant leur montée en compétences et facilitant leur engagement concret dans la transition.

Sur cette rubrique du site internet on retrouve :

- Des conseils pratiques pour réduire ses consommations d'énergie, améliorer la performance énergétique de son logement, ou adopter des modes de déplacement plus durables ;
- Des informations actualisées sur les aides financières mobilisables, les dispositifs portés par la collectivité ou ses partenaires ;
- Des retours d'expériences locaux, permettant de valoriser les initiatives engagées par des habitants, des entreprises ou des communes, et d'en inspirer d'autres ;
- Des actualités sur les actions du PCAET et les événements liés au climat, à l'énergie.

L'objectif est double :

- Éveiller les consciences en diffusant des contenus clairs, accessibles et contextualisés aux enjeux du territoire ;
- Favoriser le passage à l'acte en mettant à disposition des ressources concrètes et mobilisables facilement.

Ce travail de vulgarisation et de pédagogie s'inscrit dans la stratégie globale du PCAET visant à impliquer durablement les citoyens et acteurs locaux dans la transition écologique.

- Concertation et mobilisation de la société civile

Au-delà de l'élaboration du PCAET, la mobilisation de la société civile s'est faite principalement :

- par la mobilisation du Conseil de Développement du Pays de Béarn (notamment sur le PAT),
- par l'accompagnement à la création d'une société citoyenne SAS Béarn Energies citoyennes

Ce volet est à poursuivre, et peut être à développer dans la seconde phase de mise en œuvre du PCAET en proposant d'autres structures aux citoyens souhaitant se mobiliser : comité de suivi citoyen du PCAET par exemple.

## 6.2 Moyens humains et financiers

▪ **Les moyens humains**

La Communauté de communes du Haut Béarn s'est dotée de moyens humains pour mener sa politique de transition :

- 1 cheffe de service protection et mise en valeur de l'environnement et transition énergétique en charge de l'animation et du pilotage
- 1 chargée de mission TEPOS partie en 2022, non remplacée
  - ⇒ Perte d'ingénierie interne
  - ⇒ Arrêt de la démarche et des financements associés depuis octobre 2022.
- Des stagiaires et alternants qui permettent d'apporter de l'énergie régulièrement sur différents sujets.
- Une Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour accompagner l'animation du PCAET.

Si la continuité du pilotage et de l'animation du PCAET est pérenne, l'absence d'ingénierie interne ou externe sur les volets consommation d'énergie et ENR rend plus difficile la mise en œuvre de projets, comme le montre le retard pris sur le volet ENR par rapport aux objectifs envisagés initialement.

▪ **Les moyens Financiers**

Les mesures du PCAET sont intégrées dans les budgets des différents pôles ce qui a permis leur mise en œuvre.

## 6.3 Conclusion sur l'Organisation du PCAET

Cette démarche de Plan Climat Air Energie Territorial est un premier pas pour la Communauté de Communes du Haut Béarn vers un engagement de l'ensemble de ses politiques pour la construction et l'aménagement d'un cadre de vie écologiquement responsable.

Si la question énergétique et climatique faisait l'objet d'actions ponctuelles, le PCAET a permis de l'assumer en tant que politique transversale et coordonnée à l'échelle du territoire.

Ce premier Plan Climat élaboré dans un esprit de transversalité a donc avant tout travaillé à poser les bases pour organiser la coordination de la transition énergétique du territoire.

Au-delà de l'ambition à terme d'atteindre les objectifs énergie-climat au sein des politiques portées par la collectivité, il s'agissait dans un premier temps de :

- mettre en synergie les services,

- structurer un réseau de partenaires fidèles au territoire,
- se doter d'outils ou d'organisations qui vont permettre de mieux connaître le territoire, faire du lien pour faire évoluer le Plan climat vers des actions plus opérationnelles.

En effet, il est nécessaire de disposer d'outils pour pouvoir passer à l'action. C'est pourquoi l'axe « s'outiller » du PCAET a été mis en avant. Il est nécessaire de disposer d'un projet politique, de décisions financières, et d'ingénierie pour pouvoir ensuite mettre en œuvre efficacement.

Concernant le volet partenarial, les actions engagées ont été nombreuses et traduisent une réelle volonté de coopération. Toutefois, la mobilisation des partenaires – indispensable à la réussite des projets – n'a pas toujours été au niveau attendu, ce qui a pu freiner certaines dynamiques. Ces expériences permettent néanmoins d'identifier des leviers d'amélioration pour renforcer, à l'avenir, une collaboration plus étroite et continue.

## 7. ANTICIPATION DE LA PRISE EN COMPTE DES EVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

Depuis l'approbation du PCAET en 2022, le cadre réglementaire encadrant la transition écologique s'est considérablement renforcé, avec la **loi Climat et Résilience**, les objectifs de **Zéro Artificialisation Nette (ZAN)** et la **loi sur l'accélération de la production d'énergies renouvelables**.

En Nouvelle-Aquitaine, le **SRADDET** (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) a été **révisé en mars 2023** pour intégrer ces nouvelles exigences, en particulier l'atteinte du ZAN à l'horizon 2050.

Dans cette perspective, la Communauté de communes du Haut-Béarn anticipe ces évolutions par plusieurs leviers :

- L'intégration des objectifs climatiques et de sobriété foncière dans ses documents d'urbanisme en cours de finalisation (PLUi, SCOT),
- Une veille réglementaire assurée dans le cadre de l'animation du PCAET pour adapter la stratégie territoriale au fil des évolutions nationales et régionales. Cette dynamique d'alignement se poursuivra dans la seconde moitié du plan

Cette dynamique d'alignement réglementaire se poursuivra tout au long de la seconde phase du plan. Le **bilan final**, à l'issue des six années de mise en œuvre, permettra de **réviser la trajectoire du PCAET** en fonction des évolutions réglementaires à venir.

## 8. CONCLUSION

À mi-parcours, les tendances locales mettent en évidence une évolution encourageante : les données de l'Agence Régionale de l'Énergie et du Climat révèlent une **baisse significative de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre**, en phase avec la dynamique nationale et au-delà des objectifs intermédiaires du PCAET. La **progression des énergies renouvelables** se poursuit également, bien que **limitée** et encore en deçà des objectifs fixés.

En parallèle, l'avancement du PCAET est jugé satisfaisant pour un premier exercice : le **taux de réalisation atteint 41 %**, 92 % des actions ont été lancées et près de la moitié ont dépassé 50 % de leur mise en œuvre. Ces résultats reflètent la mobilisation des équipes et des partenaires, le suivi régulier et la diversité des actions engagées, qu'elles soient structurantes, opérationnelles ou de sensibilisation.

L'ensemble de ces éléments témoigne d'une dynamique engagée et constitue une base solide pour poursuivre et renforcer les actions en faveur de la transition écologique sur le territoire.

Cependant, **plusieurs leviers méritent d'être renforcés** dans la seconde moitié du plan :

## • Organisation interne et gouvernance

La gouvernance et la transversalité sont des leviers majeurs pour intégrer durablement les enjeux énergie-climat dans le fonctionnement quotidien de la CCHB. La sensibilisation et l'acculturation des élus et des équipes, un portage politique affirmé et une organisation interne adaptée permettront, au cours de la seconde moitié du plan, de renforcer cette intégration et d'ancre les pratiques liées à la transition énergétique. Le prochain cycle municipal constitue un moment clé : la continuité des actions et l'appropriation des enjeux par les futurs élus seront déterminantes pour renforcer la dynamique actuelle et assurer l'efficacité durable du PCAET.

## • Développement des énergies renouvelables (ENR)

Si la production d'énergies renouvelables progresse sur le territoire (+7%), la dynamique reste fragile et appelle à un cadre plus structurant pour soutenir son développement. Les documents de planification existants (PCAET, SCOT, PLUi) ont posé un socle initial solide. La vision politique peut désormais être consolidée, notamment au regard des nouvelles perspectives, telles que les réflexions sur l'hydrogène, qui interrogent la mobilisation des ressources locales et les retombées attendues pour le territoire.

Dans cette perspective, il apparaît pertinent de définir un cadre de développement des ENR adapté aux spécificités du Haut-Béarn, afin de clarifier les orientations, sécuriser les choix et optimiser l'impact local des projets. L'accompagnement de la prochaine mandature dans la formalisation d'une vision politique cohérente et partagée, par exemple à travers l'élaboration d'un schéma directeur des énergies, contribuera à guider le déploiement futur des projets et à renforcer la trajectoire vers les objectifs d'autonomie énergétique du territoire.

## • Adaptation au changement climatique

L'intégration du territoire au programme LIFE PYRENEES4CLIMA porté par La Montagne Béarnaise, pour l'élaboration d'une stratégie de résilience face aux risques naturels, témoigne de la volonté d'inscrire les enjeux climatiques dans une approche territoriale élargie. Cette démarche, initiée après l'élaboration du PCAET, illustre un processus d'amélioration continue du plan.

Certaines actions prévues, notamment la mise en œuvre du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS), restent à formaliser. La CCHB pourra se doter de cet outil stratégique, désormais obligatoire d'ici novembre 2026 (loi Matras), afin de structurer efficacement les actions de résilience du territoire. Le PICS constitue une véritable opportunité pour transformer les défis climatiques, mais aussi ceux liés à la GEMAPI et à la santé, en un projet collectif de prévention, de protection et de résilience. Il devra être élaboré au plus près du territoire, afin de garantir une appropriation réelle et partagée par l'ensemble des acteurs concernés.

## • Enjeux agricoles et forestiers

Compte tenu de l'importance de ces filières dans le Haut-Béarn, il apparaît nécessaire de clarifier et de renforcer le rôle de la CCHB dans l'accompagnement des acteurs compétents en matière agricole et forestière. Bien que de nombreuses initiatives existent déjà sur le territoire, l'accès à l'information peut encore être amélioré au sein de la collectivité.

Le rôle de la CCHB consiste avant tout à relayer, faciliter et encourager ces initiatives, en optimisant la circulation de l'information et en soutenant la coordination entre les acteurs concernés. Même sans compétence directe sur ces secteurs, la collectivité peut jouer un rôle d'interface et de catalyseur. Dans cette perspective, la CCHB devra travailler étroitement avec les acteurs locaux pour clarifier son rôle, identifier des pistes concrètes et définir des actions d'accompagnement adaptées, contribuant ainsi à une transition écologique cohérente et partagée sur l'ensemble du territoire.

Enfin, le **portage politique** du PCAET doit être **réaffirmé et renforcé**, en particulier **dans la perspective des prochaines élections municipales de 2026**. Ce renouvellement institutionnel représente une **étape clé pour reposer les bases d'un engagement politique fort dès le début du nouveau mandat**. Une stratégie d'**acculturation rapide des élus entrants**, dès leur prise de fonction, sera déterminante pour renforcer la dynamique enclenchée, garantir la continuité des actions, et favoriser des décisions ambitieuses à long terme.